RAPPORT ANNUEL 2017

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT
ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

aide

Société coopérative à responsabilité limitée

SIÈGE SOCIAL :
rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)
e-mail : aide@aide.be
Site internet : http://www.aide.be

Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire réviseur à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 19 juin 2018.

Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2017

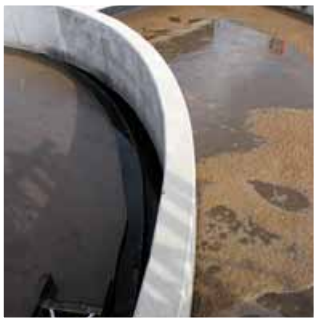

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LE DÉMERGEMENT ET L'ÉPURATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE DE LIÈGE

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT 4

1ère partie – GENERALITES ET RAPPORT D'ACTIVITES 5

A. HISTORIQUE 6

Création de l'AIDE : le démergement 6

Développement de l'AIDE : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage 8

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE 10

Evolution du contexte – Contrat de service 10

Financement et contrôle de gestion 10

Organisation interne 11

L'organigramme 12

Les organes de gestion et contrôle 14

Les partenariats 16

Le personnel 17

C. LISTE DES SOCIETAIRES 18

D. RAPPORT D'ACTIVITES 20

1. Démergement 20

Investissements 20

Exploitation des ouvrages 25

2. Epuration 27

Investissements 27

Exploitation des ouvrages 35

3. Egouttage 39

Communes ayant signé les contrats d'agglomération ou le contrat d'égouttage au 31/12/2017 42

4. Cadastres et endoscopies 45

5. Services aux Communes et Intervention de la Province 48

5.1. Activités 2017 49

5.2. Evaluation 63

5.3. Autres services 64

6. Coopérations horizontales 67

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION 69

2ème partie – COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 71

1. Bilan – Résultats – Annexes 72

2. Listes des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2017 88

3. Rapport de gestion 104

4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations 121

5. Rapport annuel du Comité de rémunération 123

3ÈME partie - RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE REVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2017 128

MOT DU PRÉSIDENT

L'année dernière ici même, en des temps troublés où la gestion publique était amplement questionnée, j'évoquais la qualité et la rigueur du travail des instances de l'AIDE qui se traduisaient tant par une quantité impressionnante de décisions motivées que par un taux de présence très significatif des membres du Comité de gestion et du Conseil d'administration. En 2017, le Comité de gestion s'est réuni treize fois avec un taux de présence moyen de 90 %. Le Conseil d'administration s'est réuni treize fois avec un taux de présence moyen de 71 %. En 2017, 490 points ont ainsi été soumis à l'approbation des instances.

Rigueur, méthode et transparence furent les maîtres-mots d'une étape importante qui a été franchie au terme de l'année écoulée. Fin 2017, en effet, M. Claude TELLINGS, directeur général depuis 1996, est parti à la retraite et c'est au terme d'une procédure qu'il me plaît de qualifier d'exemplaire, que son successeur a été désigné. Qu'il me soit permis ici, au nom de tout le Conseil d'administration de remercier encore M. Claude TELLINGS pour les nombreuses et fructueuses années qu'il a passées au service de l'AIDE et pour accueillir chaleureusement Mme Florence HERRY qui lui succède depuis le 1er janvier 2018. Nous ne doutons pas qu'elle aura à cœur de défendre les intérêts bien compris de l'AIDE et de ses affiliés, notamment dans le cadre de la renégociation du contrat de service qui lie l'AIDE à la SPGE.

L'année 2017 a été marquée par le renouvellement des instances de la SPGE, par la signature de son 4ème contrat de gestion et par l'approbation de son plan financier pour la période 2017-2021.

Ce plan financier se traduit pour l'AIDE par la réduction des budgets consacrés à l'assainissement des eaux usées en province de Liège.
Il est cependant désormais possible aux communes de signer, en avenant du contrat d'égouttage et selon des conditions financières similaires, une convention d'assainissement rural qui leur permet d'anticiper la réalisation de petits ouvrages d'assainissement sur leur territoire.

Il faut malheureusement aussi constater la diminution drastique des budgets consacrés aux investissements en matière de démergement.

Face à cette dernière situation, les trois intercommunales chargées du démergement en Wallonie ont tiré la sonnette d'alarme en présentant aux instances de la SPGE un mémorandum expliquant la réalité du démergement - largement méconnu -, ses défis et ses besoins.

2017 fut également l'année où l'AIDE, dans une démarche partagée avec d'autres organismes d'assainissement, a finalisé une approche wallonne commune en matière de gestion patrimoniale de l'égouttage communal. Une connaissance détaillée des égouttages est en effet indispensable au niveau communal et l'AIDE est désormais à même, au-delà de la réalisation des cadastres, d'établir un diagnostic précis de l'état physique et fonctionnel de l'égouttage communal et de proposer des solutions et des priorités d'intervention.

2017 fut aussi l'année où tous les textes légaux mettant en place la gestion publique de l'assainissement autonome, annoncée de longue date, ont été arrêtés et publiés. Cette nouvelle activité s'est mise en place à l'AIDE le 1er janvier 2018.

Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité et la rigueur du travail accompli.

Alain DECERF

GÉNÉRALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

© Toon Grobet

A	HISTORIQUE	6
B	LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE	10
C	LISTE DES SOCIÉTAIRES	18
D	RAPPORT D'ACTIVITÉS	20
E	POLITIQUE DE COMMUNICATION	69

A. HISTORIQUE

CREATION DE L'AIDE : le démergement

Inondations à Seraing 1925-1926 (rue Jean de Seraing à 450m de la Meuse)

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres, voire davantage.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'AID en 1928.

Tableau des cotes de la Meuse © OliGraph.com

Pompes de démergement © François Putz

LES TRAVAUX DE DEMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société publique de gestion de l'eau (SPGE).

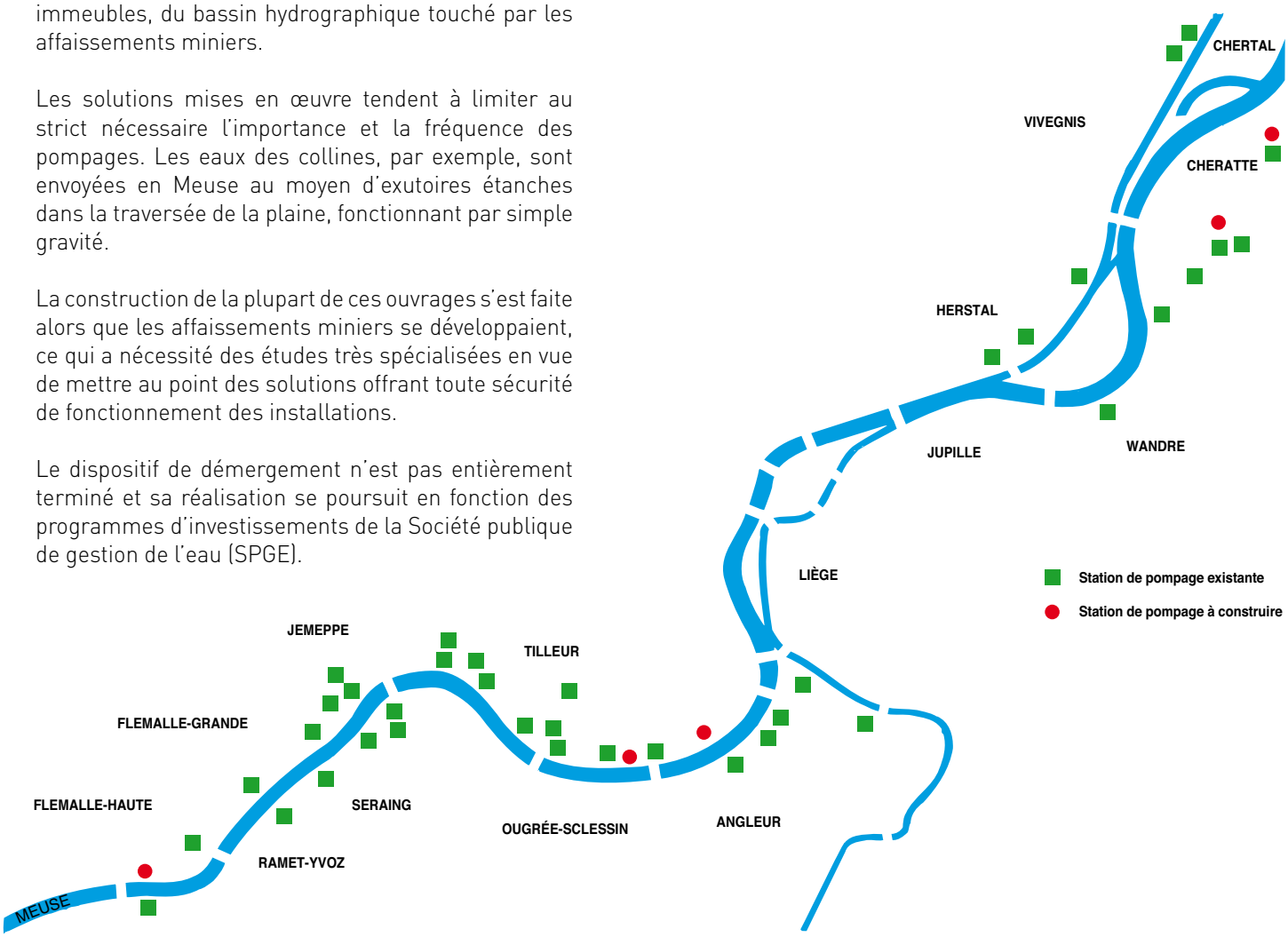

DEVELOPPEMENT DE L'AIDE :
l'assainissement des eaux usées et l'égouttage

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'AIDE, à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la Province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'une question d'optimalisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 446.500 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier et en fonction des normes de rejet fixées par la Région wallonne.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'AIDE par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).

En 2002, un nouveau mode de financement de l'égouttage a permis une meilleure prise en compte de l'égouttage dans les schémas de collecte et de traitement des eaux usées. Il s'est traduit par le contrat d'égouttage.

Station de pompage du Ponçay

L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- les collecteurs, exutoires et stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise;
- les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

LES SERVICES AUX COMMUNES

En 2012, l'Assemblée générale approuvait un plan de développement des services que l'AIDE pouvait rendre à ses affiliés dans le cadre de la gestion des eaux usées et de ruissellement. Ces services sont progressivement mis en place depuis février 2013 avec la création du département Services aux communes.

Ces services étaient rendus au travers d'un guichet unique qui réceptionnait et orientait les demandes des villes et communes vers différents départements dépendant des directions Investissements et Exploitation de l'AIDE.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène qui, vu son caractère stratégique, dépendait de la direction générale de l'AIDE.

Cette structure, nommée « Services aux communes », regroupe « l'Egouttage » (conception des réseaux), « la Gestion patrimoniale des réseaux (connaissance des réseaux) et « la Gestion opérationnelle des réseaux » (fonctionnement des réseaux).

Cette structure est en place depuis le 1er janvier 2017.

Station de pompage de Huy rive droite et Station de pompage de Huy rive gauche

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

ÉVOLUTION DU CONTEXTE – CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société publique de gestion de l'eau (SPGE) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C «Aide à l'égouttage». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société publique de gestion de l'eau (SPGE). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la SPGE a été signé le 29 février 2000 pour une durée de cinq ans. D'autres ont été signés par la suite, le 4ème ayant été approuvé par le Gouvernement wallon en septembre 2017. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la SPGE et l'AIDE a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans, il arrive donc à échéance le 29 juin 2020.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités selon les mêmes modalités.

Enfin, depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement ».

A l'exception des services qu'elle rend aux villes et communes affiliées, les activités de l'AIDE sont orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la SPGE, laquelle détermine les programmes de l'AIDE.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la CILE et INTRADEL.

FINANCEMENT ET CONTRÔLE DE GESTION

Au niveau de la gestion proprement dite de l'AIDE, en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

a) pour le démergement : 83% par la SPGE, 12,5% par la Province, 4,5% par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;
b) pour l'épuration : 100% par la SPGE ;
c) pour les services rendus aux communes : services rendus à prix coûtant avec intervention forfaitaire de la Province de Liège pour couvrir certains services généraux.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de

la SPGE correspondant à 75% des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est subsidiée par la SPGE à 100%. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la SPGE, en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'AIDE. Corollairement, l'AIDE souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la SPGE.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont rémunérées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

Le système de contrôle budgétaire, actuellement en place constitue un instrument qui permet à l'Intercommunale de maîtriser ses coûts. Ce système fera l'objet d'une analyse afin d'être optimisé durant l'exercice 2018-2019.

ORGANISATION INTERNE

L'organigramme adopté par le Conseil d'administration du 3 juillet 2006, approuvé par la tutelle régionale en date du 8 août 2006, traduit le fait que des activités, jadis considérées comme distinctes, sont maintenant réunies en une seule : l'assainissement des eaux. *(cf. D. Rapport d'activités)*.

Adapté en 2017 pour répondre à l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE, l'organigramme s'articule sur nos trois activités : Investissements (bureau d'études), Exploitation et Services aux communes.

Sa mise en œuvre est désormais effective. Il intègre tant la conception et la mise en service de nouvelles installations que le développement de certains services tels que les services aux communes en matière de gestion des eaux usées et pluviales ou le contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle par exemple.

Il intègre aussi une organisation plus systématique de la communication tant externe qu'interne.

Dans ce cadre, les informations reprises dans notre site « Internet » sont mises à jour de manière régulière afin d'améliorer la communication « web » avec nos partenaires privilégiés (les communes, les entrepreneurs, les citoyens…).

Enfin, l'AIDE a entamé le long processus de mise en conformité de son organisation interne dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

L'ORGANIGRAMME

LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous.

CONTRÔLEURS AUX COMPTES

Un bureau de réviseurs d'entreprises surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 30 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

Administrateurs :

- 26 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège

Observateurs :

- 2 représentants de nos partenaires environnementaux
- 4 représentants du personnel

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Instauré par le décret wallon du 19 juillet 2006. Il est composé de 5 administrateurs, dont le Président. Il émet des recommandations à l'Assemblée générale concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

COMITÉ DE GESTION

Seconde le Conseil d'administration dont il émane.
Il est composé de 8 administrateurs, à savoir :

- le président du Conseil d'administration
- 3 vice-Présidents
- 4 administrateurs

N.B.: Le décret de la Région wallonne du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre I de la 3ème partie de ce même Code définit la structure des organes des intercommunales.

LA DIRECTION

Le Directeur général et les directeurs assurent la gestion journalière de la société.

LES SERVICES

- Direction Investissements :
  – Assainissement (études, projets, réalisation)

- Direction Exploitation :
  – Exploitation des installations (par secteurs)
  – Logistique (conduite des installations, patrimoine)

- Direction Administration et finances

- Services aux communes
  – Egouttage (études, projets, réalisation)
  – Gestion patrimoniale des réseaux (connaissance des réseaux)
  – Gestion opérationnelle des réseaux (exploitation des réseaux)

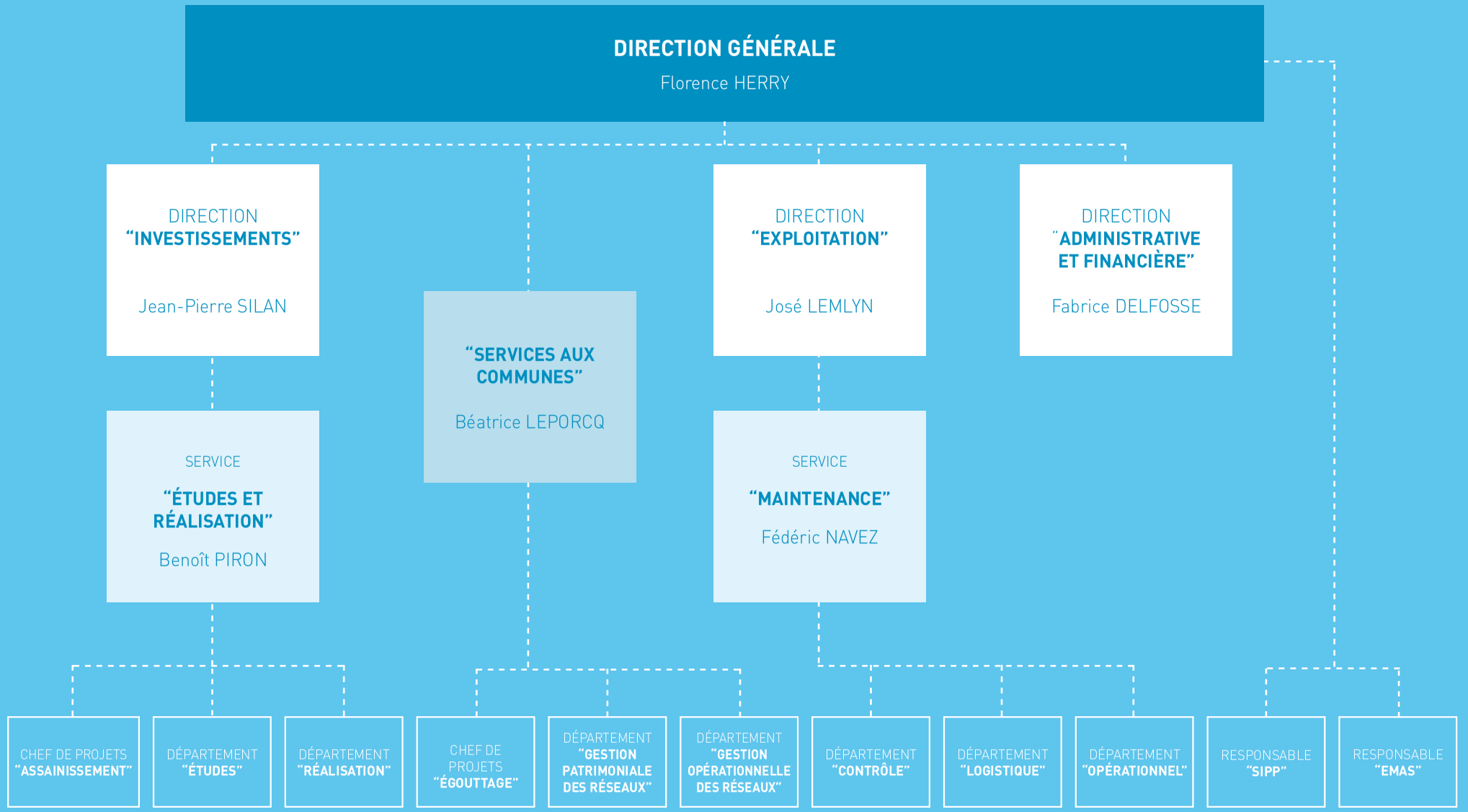
DIRECTION GÉNÉRALE
Florence HERRY
DIRECTION "INVESTISSEMENTS"
Jean-Pierre SILAN
"SERVICES AUX COMMUNES"
Béatrice LEPORCQ
DIRECTION "EXPLOITATION"
José LEMLYN
DIRECTION "ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE"
Fabrice DELFOSSE
SERVICE "ÉTUDES ET RÉALISATION"
Benoît PIRON
SERVICE "MAINTENANCE"
Fédéric NAVEZ
CHEF DE PROJETS "ASSAINISSEMENT"
DÉPARTEMENT "ÉTUDES"
DÉPARTEMENT "RÉALISATION"
CHEF DE PROJETS "ÉGOUTTAGE"
DÉPARTEMENT "GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX"
DÉPARTEMENT "GESTION OPÉRATIONNELLE DES RÉSEAUX"
DÉPARTEMENT "CONTRÔLE"
DÉPARTEMENT "LOGISTIQUE"
DÉPARTEMENT "OPÉRATIONNEL"
RESPONSABLE "SIPP"
RESPONSABLE "EMAS"

LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni treize fois au cours de l'année 2017. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

PRESIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
VICE-PRESIDENT [1]	M. DODRIMONT Philippe [1]	Bourgmestre d'Aywaille
VICE-PRESIDENT	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
VICE-PRESIDENTE	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle
	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère provinciale
	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
	M. IANIERI Franco	Echevin de Herstal
	M. JADOT Jean-Claude	Echevin de Hannut
MEMBRES REPRESENTANT LES COMMUNES ET LES PROVINCES	M. ALLELYN Bernard	Conseiller communal de Herve
	M. BERRENDORF Bruno	Conseiller communal de Verviers
	Mme BODSON Bénédicte	Conseillère communale de Bassenge
	M. BOUGNOUCH Mohammed	Conseiller communal de Liège
	M. CARTON Bernard	Conseiller communal de Verviers
	M. COURTOIS Thomas [3]	Bourgmestre de Wasseige
	M. DELCHEF Alain	Echevin de Soumagne
	M. DODRIMONT Philippe [2]	Bourgmestre d'Aywaille
	M. DUYCKAERTS Hubert	Echevin de Plombières
	Mme ELSEN Sabrine	Echevine de Chaudfontaine
	M. FIRKET Michel	Echevin de Liège
	M. GEORGES Gérard	Conseiller provincial
	M. GILBERT Christian	Conseiller provincial
	M. HAQUIN Joseph [4]	Bourgmestre de Wasseige
	Mme IKER Laura	Bourgmestre d'Esneux
	M. JAMAGNE Marc [5]	Conseiller communal de Trooz
	M. KERSTEENS Christophe [7]	Conseiller communal d'Ans
	M. MARAITE Joseph	Bourgmestre de Burg-Reuland
	Mme MAUS Jennifer	Conseillère provinciale
	M. NYSSEN Didier	Conseiller communal de Verviers
	M. PERRIN Dominique	Conseiller communal de Flémalle
	M. PHILIPPIN Grégory [8]	Echevin d'Ans
	M. RAVONE Jean-François	Echevin de Villers-le-Bouillet
	M. SPIROUX Pierre [6]	Conseiller communal de Trooz
	M. VILENNE Jean-Paul	Conseiller communal d'Awans
	M. YLIEFF Yvan	Bourgmestre de Dison
OBSERVATEURS	M. JOINE Luc	Directeur général d'INTRADEL
	M. PALMANS Alain	Directeur général de la CILE
	M. HAKIER Luc	Secrétaire de la Régionale de Liège du Secteur Admi de la CGSP
	M. ONKELINX Romuald	Délégué syndical, représentant du personnel
	M. SCHEPERS Pascal	Représentant du personnel
	M. THOMAS Yves	Délégué syndical, représentant du personnel

[1] vice-président jusqu'au 28/02/2018 - [2] membre à partir du 01/03/2018 - [3] à partir du 07/02/2017 - [4] jusqu'au 06/02/2017 - [5] à partir du 08/05/2017 - [6] jusqu'au 07/05/2017 - [7] à partir du 04/12/2017 - [8] jusqu'au 03/12/2017

COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion s'est réuni treize fois. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

PRESIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
VICE-PRESIDENT	M. DODRIMONT Philippe [1]	Bourgmestre d'Aywaille
VICE-PRESIDENT	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
VICE-PRESIDENTE	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle
MEMBRES	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère provinciale
	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
	M. DODRIMONT Philippe [2]	Bourgmestre d'Aywaille
	M. IANIERI Franco	Echevin de Herstal
	M. JADOT Jean-Claude	Echevin de Hannut

[1] vice-président jusqu'au 28/02/2018 - [2] membre à partir du 01/03/2018

ASSISTENT LE COMITE DE GESTION ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme HERRY Florence [1]	Directeur général
M. TELLINGS Claude [2]	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. LEMLYN José	Directeur Exploitation
Mme LEPORCQ BÉATRICE	Adjointe à la Direction
M. SILAN JEAN-PIERRE	Directeur Investissements

[1] à partir du 01/01/2018 - [2] jusqu'au 31/12/2017

COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES SCPRL, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d'entreprises

COMITE DE REMUNERATION

PRESIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
MEMBRES	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère Provinciale
	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle

ASSISTENT LE COMITE DE REMUNERATION

Mme HERRY Florence [1]	Directeur général
M. TELLINGS Claude [2]	Directeur général

[1] à partir du 01/01/2018 - [2] jusqu'au 31/12/2017

COMITE DE NEGOCIATION

Constitués en 1986 en application de l'Arrêté royal du 28 septembre 1984, ces comités réunissent les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traitent tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

LES PARTENARIATS

L'AIDE est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

- AQUAWAL — Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau qui détient 24 % du capital de la SPGE.
- APE — Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau.
- CILE — Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- INTRADEL — Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- B-IWA — Comité belge de l'International Water Association.
- ECETIA — Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie.
- EUREAU — Association européenne du secteur de l'eau.
- ASTEE — Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- CEBEDEAU — Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- BELGAQUA — Fédération belge du secteur de l'Eau.
- CEOCOR — Comité Européen d'étude de la corrosion et de la protection des conduites.
- SPGE — Société publique de gestion de l'eau.
- TERRANOVA SA — Entreprise dont l'objet est le recyclage des terres inertes issues du secteur de la construction.
- OGEO FUND — Fonds de pension.
- Commission Consultative de l'Eau.
- Commission internationale de la Meuse.
- Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre.
- La Journée wallonne de l'Eau.
- Les Journées «Places aux enfants».
- La Journée des Intercommunales.
- Les diverses réunions d'information organisées par les communes.

LE PERSONNEL

LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- liaison intime entre les subsides et l'effectif ;
- pourcentage d'agents sous contrat ONSS.

L'effectif global de l'AIDE (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :

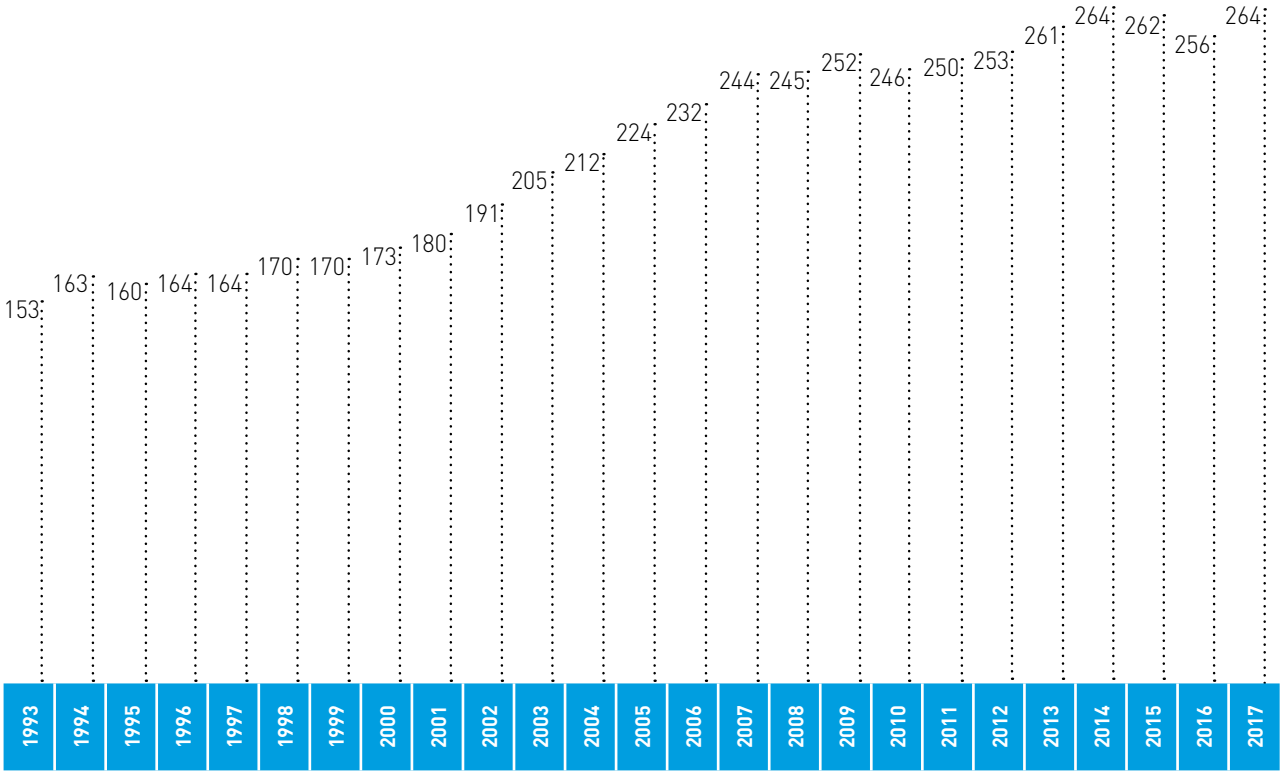

La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

Au cours de l'année 2017, le Conseil a déploré la perte de l'un de ses anciens présidents et de deux agents retraités.

L'AIDE rend hommage à la mémoire de :

- ONKELINX Gaston, président honoraire de notre association, décédé le 30/01/2017 ;
- LICATA Domenico, retraité, entré en service le 01/07/1988, décédé le 12/03/2017 ;
- VANOPPEN Marcel, retraité, entré en service le 05/05/1965, décédé le 11/04/2017.

C. LISTE DES SOCIÉTAIRES

CAPITAL A Démergement	**CAPITAL B** Épuration	**CAPITAL C** Égouttage	**CAPITAL A** Démergement	**CAPITAL B** Épuration	**CAPITAL C** Égouttage
	Amay	Amay	Liège	Liège	Liège
	Amel	Amel		Lierneux	Lierneux
	Ans	Ans		Limbourg	Limbourg
	Anthisnes	Anthisnes		Lincent	Lincent
	Aubel	Aubel		Lontzen	Lontzen
	Awans	Awans		Malmedy	Malmedy
	Aywaille	Aywaille		Marchin	Marchin
	Baelen	Baelen		Modave	Modave
	Bassenge	Bassenge		Nandrin	Nandrin
	Berloz	Berloz		Neupré	Neupré
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay		Olne	Olne
	Blegny	Blegny		Oreye	Oreye
	Braives	Braives		Ouffet	Ouffet
	Büllingen	Büllingen	Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Burdinne	Burdinne		Pepinster	Pepinster
	Burg-Reuland	Burg-Reuland		Plombières	Plombières
	Bütgenbach	Bütgenbach		Raeren	Raeren
	Chaudfontaine	Chaudfontaine		Remicourt	Remicourt
	Clavier	Clavier		Saint-Georges	Saint-Georges
	Comblain	Comblain	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Crisnée	Crisnée		Sankt-Vith	Sankt-Vith
	Dalhem	Dalhem	Seraing	Seraing	Seraing
	Dison	Dison		Soumagne	Soumagne
	Donceel	Donceel		Spa	Spa
	Engis	Engis		Sprimont	Sprimont
	Esneux	Esneux		Stavelot	Stavelot
	Eupen	Eupen		Stoumont	Stoumont
	Faimes	Faimes		Theux	Theux
	Ferrières	Ferrières		Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher		Tinlot	Tinlot
Flémalle	Flémalle	Flémalle		Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Fléron	Fléron		Trooz	Trooz
	Geer	Geer		Verlaine	Verlaine
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne		Verviers	Verviers
	Hamoir	Hamoir		Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
	Hannut	Hannut	Visé	Visé	Visé
	Héron	Héron		Waimes	Waimes
Herstal	Herstal	Herstal		Wanze	Wanze
	Herve	Herve		Waremme	Waremme
	Huy	Huy		Wasseiges	Wasseiges
	Jalhay	Jalhay		Welkenraedt	Welkenraedt
	Juprelle	Juprelle	Province de Liège	Province de Liège	
	Kelmis	Kelmis	SPGE		

CAPITAL D - Partenaires environnementaux

CILE - INTRADEL

Station de pompage n° 1 de Seraing © OliGraph.com

D. RAPPORT D'ACTIVITÉS

1. DÉMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'AIDE et la SPGE, le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement », sous la dénomination « assainissement-bis ».

Les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la SPGE.

Deux programmes d'investissement ont été acceptés par la SPGE couvrant les périodes 2004-2009 et 2010-2014 pour des montants respectifs de 19.195.000 € hors TVA et 21.770.000 € hors TVA.

Aucun programme d'investissement en matière d'assainissement n'a été accepté par la SPGE pour les années 2014-2016. En 2017, un programme de travaux en matière d'assainissement a été arrêté par la SPGE pour la période 2017-2021 pour un montant de 6.157.549 € hors TVA, largement insuffisant par rapport aux besoins. Les autres intercommunales en charge du démergement en Wallonie étant dans la même situation, un mémorandum commun (le Démergement sans concession, Livre blanc 2017) a été déposé auprès de la SPGE, notamment afin de rappeler l'importance stratégique du démergement et la nécessité d'en pérenniser le financement, notamment en permettant l'adaptation, la réhabilitation et la modernisation d'ouvrages anciens mais dont le bon fonctionnement, en toutes circonstances, est crucial pour les populations et les entreprises protégées.

Le programme de travaux 2017-2021 en matière de démergement permet l'achèvement des travaux et de la plupart des études en cours. Un dossier urgent a pu être intégré dans un budget SPGE réservé aux travaux d'opportunité et, à l'heure d'écrire ces lignes, des discussions sont en cours pour affecter une partie du budget de travaux d'assainissement à des dossiers relevant du démergement qui ne sauraient souffrir de retard dans leur accomplissement.

Enfin, l'année 2017 a vu l'aboutissement des négociations en vue de réaliser, dans une démarche de coopération horizontale entre l'AIDE, la SPGE et la SOWAER, le projet d'exutoire secondaire IV qui vise à permettre l'évacuation des eaux de ruissellement des zones d'activités économiques mises en œuvre par la SOWAER aux abords de l'aéroport de Bierset.

Pour 2017, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2017.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2017 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Ces 6 dossiers représentent un investissement de 13.963.297 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP3Fl - SP1Fl - NTM-SP2Fl - 2ème partie - Pose de câbles	400 000 €
FLEMALLE	FLEMALLE- Collecteurs de la plaine - 3ème lot (Grand'Route)	1 000 000 €
FLEMALLE (FLÉMALLE-HAUTE)	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Station de pompage n°1	550 000 €
FLEMALLE, SERAING (JEMEPPE)	AMONT - Remplacement de câbles HT - liaisons SP6-SP2, SP3FL-SP1Fl - NTM-SP2Fl - 1ère partie - Achat de câbles	750 000 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16ème lot - 2ème partie - 2ème phase	3 493 297 €
SERAING (JEMEPPE)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire secondaire IV - 1ère tranche (parties SPGE et SOWAER)	7 500 000 €

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2017 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
FLEMALLE (IVOZ-RAMET), SERAING	SERAING-FLEMALLE (Ivoz-Ramet) - Liaison SP 7 - SP 1 - remplacement de câbles HT - 2ème partie - pose de câbles	378 343 €
FLEMALLE, SERAING	SERAING-FLEMALLE - Liaisons SP9-SP8, liaisons SPJemeppe-darse-SP3, liaison SP7-SP1 - compléments - remplacement des câbles HT - 1ère partie - Achat de câbles	568 240 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine - 11ème lot - 7ème partie - 1ère phase	260 070 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Rénovation de la station de pompage principale n°11 d'Angleur - 1ère partie	428 056 €
LIEGE (ANGLEUR)	LIEGE (Angleur) - Liaisons SP 11 - SP 10 - SP 9 - SP 6 - remplacement de câbles HT - 2ème partie - pose de câbles	350 609 €
LIEGE (WANDRE)	LIEGE (Wandre) - Collecteurs de la plaine - rue d'Elmer - Etanchement. Réseau SP3, 3ème lot - 3ème partie - 2ème phase	210 623 €
SERAING	SERAING - Collecteurs supérieur et inférieur de la rue Brialmont	154 056 €
SERAING	SERAING - Collecteur supérieur de l'impasse Collard	130 103 €
SERAING	SERAING - Modernisation de la station de pompage secondaire de démergement n°5	150 000 €
SERAING	SERAING - Station de pompage Cockerill-Collard. 1ère partie (station de pompage n°8 provisoire).	547 343 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n° 3 - Electromécanique. Modernisation - 1er lot.	542 852 €

Les onze chantiers d'assainissement-bis en cours fin de l'année 2017 représentent un investissement global de 3.720.294 € hors TVA.

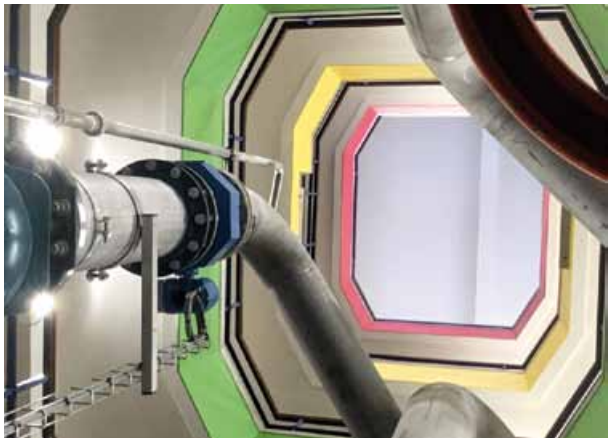

SERAING - Modernisation de la station de pompage secondaire de démergement n°5

C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui se sont achevés et dont la réception provisoire a été donnée en 2017. L'ensemble s'élève à 1.899.355 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Station de pompage n°20 - 1ère et 2ème parties	1 164 098 €
SERAING	SERAING - Liaisons HT - Cabine Trasenster- SP8 - 2ème partie - pose de câbles	167 267 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1ère partie - 1ère phase	567 990 €

LIEGE (Angleur) - Rénovation de la station de pompage principale n°11 d'Angleur – 1ère partie

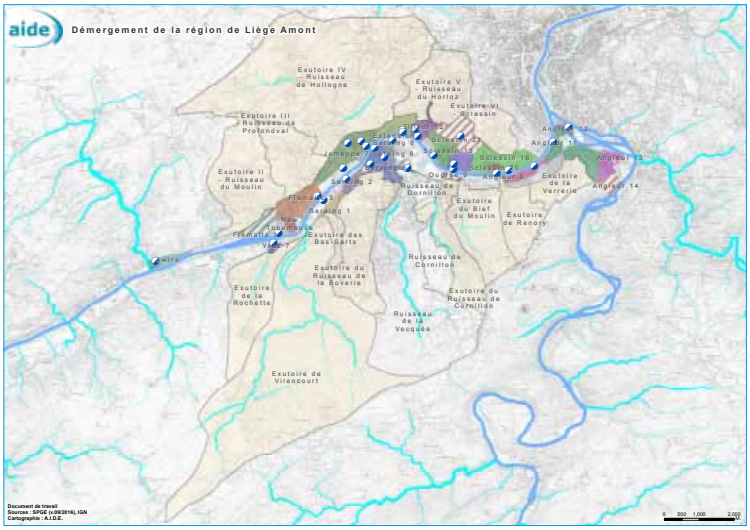

Plan du démergement de la région de Liège Amont

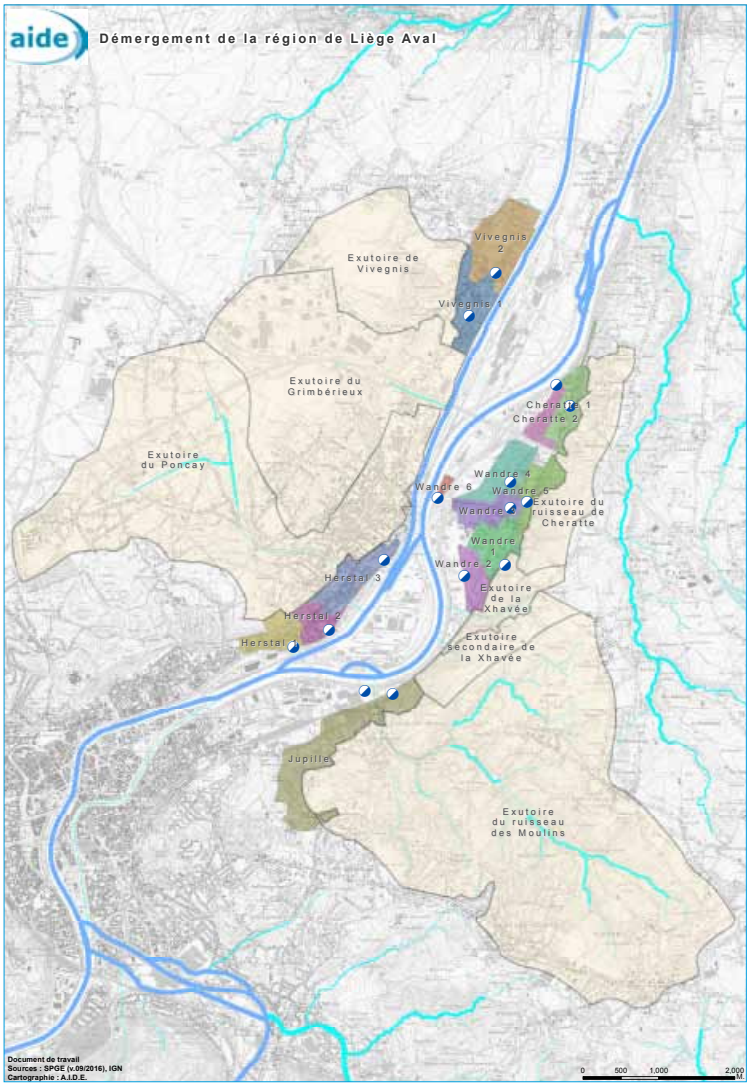

Plan du démergement de la région de Liège Aval

DÉMERGEMENT

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2017

	Communes du Capital A	Stations de pompage HUY et TIHANGE (S.P.W.)	Coronmeuse (Ville de Liège)	Total
A) Energie	409 524,35	57 747,77	173,99	467 446,11
B) Autres charges	499 367,87	65 904,44	19 000,77	584 273,08
C) Personnel	5 563 614,66	439 806,69	61 797,32	6 065 218,67
D) Frais généraux : sur frais courants	355 987,89	30 990,24	4 453,46	391 431,59
E) Redevances	2 274,08	14,72		2 288,80
F) Recettes	-15 923,74	-1 540,75	-103,64	-17 568,13
Total	**6 814 845,11**	**592 923,11**	**85 321,90**	**7 493 090,12**

Depuis le 01/01/2014, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la SPGE.

Leur montant atteint en 2017 :

Travaux	**460 673,46**
Frais généraux	**25 337,04**
TOTAL GENERAL	**7 979 100,62**

Au total, les frais de fonctionnement de l'exercice 2017 (7.979.100,62 €) sont en augmentation par rapport à ceux de 2016 (7.371.170,45 €).

Cette augmentation trouve son origine essentiellement dans une augmentation des Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) en 2017 par rapport à l'exercice 2016.

Concernant les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages, ceux-ci sont en augmentation de 3% par rapport à 2016. Cette augmentation trouve son origine dans une augmentation de la masse salariale (2%) due notamment à un saut d'index courant de l'exercice 2017 et une augmentation des frais d'énergie, de fournitures et de services.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 48 stations de pompage (44 AIDE + 3 SPW + 1 communale) ;
- 59 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- 154 km de collecteurs ;
- 179 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 71 agents qui disposent de 22 véhicules.

En 2017, les 32 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 16.462.463 m³ dont 5.514.427 m³ ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

8 des 16 stations, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes. Elles ont évacué 848.751 m³ en 2017.

En 2017, le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à quatre reprises (du 6 au 11 mars, le 29 novembre, du 13 au 16 décembre et le 31 décembre).

La cote maximum a été atteinte le 14 décembre 2017 et s'est élevée au niveau 61,92 m.

Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 32 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 8 autres stations (non permanentes) pendant 361 journées cumulées au total.

2. EPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la SPGE et la Région wallonne, il incombe à l'AIDE de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis.

Ces objectifs ont tout d'abord concerné la résorption des contentieux européens. Ils sont désormais relatifs à l'optimalisation de la collecte et du traitement des eaux usées des agglomérations de plus de 2.000 EH et la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité des cours d'eau, telles que définies dans les premiers et deuxièmes plans de gestion par bassins hydrographiques approuvés par le Gouvernement wallon.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la SPGE est requise. Moyennant cette approbation, l'AIDE poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de financement, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- financement direct des travaux par la SPGE sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- financement des services de l'AIDE (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.

L'adoption de son plan financier par le Gouvernement wallon en date du 7 septembre 2017 a conduit la SPGE à revoir son programme de travaux pour la période 2017-2021. En résumé, les dossiers dont le chantier n'avait pas débuté au 31 décembre 2016 ont été retirés des programmes d'investissement dont ils faisaient partie et leur priorité a été réexaminée par la SPGE en fonction de ses propres impératifs, l'AIDE n'ayant pu intervenir qu'à la marge.

Le programme de travaux alloué à l'AIDE par la SPGE pour la période 2017-2021 comprend 73 dossiers pour un montant total d'investissement de 101.566.918,31 € hors TVA. Tous les dossiers repris dans ce programme devront être mis en chantier pour la fin de l'année annoncée et, à tout le moins, avant le 31 décembre 2021.

Un programme complémentaire d'études, qui préfigure l'amorce du programme de travaux 2022-2026, a également été prévu afin aussi de permettre de remplacer un dossier qui devrait être postposé pour une raison quelconque. Enfin, des études diagnostiques ou d'assainissement ont été acceptées par la SPGE.

Bassin écrêteurs du Cornillon à Seraing

Pour 2017, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'AIDE AU 31 DÉCEMBRE 2017.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2017. Le montant total estimé de ces 86 projets et études s'élève à 105.552.662 € hors TVA.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide-Pierre - 1ère partie et collecteur du ruisseau du Chalet	3 448 101 €
AWANS (Fooz)	Collecteur de Fooz et désaffectation de la station d'épuration de Fooz	900 000 €
AWANS (Villers-le-Bouillet, FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER (Fooz)	Etude diagnostique du bassin technique de la station d'épuration de Villers-l'Evêque	40 000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3 000 000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	660 000 €
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille	600 000 €
AYWAILLE (Remouchamps)	Collecteur d'Aywaille - lot 2	1 500 000 €
AYWAILLE (Remouchamps), SPRIMONT (Florzée)	Etude diagnostique du bassin technique de la station de pompage d'Aywaille	35 000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck - 2ème partie	2 000 000 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	3 024 000 €
BASSENGE (Roclenge)	Collecteur et station de pompage de Roclenge (SP04)	2 293 503 €
BASSENGE (Roclenge)	Etude diagnostique du réseau d'égouttage et de collecte de l'entité de Roclenge	56 000 €
BEYNE-HEUSAY, BLEGNY, FLERON, LIEGE (Jupille)	Etude diagnostique du ruisseau des Moulins (phase 1 - cartographie)	150 000 €
BLEGNY (Barchon)	Collecteur du Bacsay, lot 2	900 000 €
BRAIVES	Etude diagnostique du bassin technique de la station d'épuration de Braives-Latinne	65 000 €
BRAIVES	Station d'épuration de Braives-Latinne	4 000 000 €
BRAIVES	Collecteurs et station de pompage de Braives	2 400 000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteur de Grüfflingen	969 650 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteurs d'Oudler	703 460 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	1 183 000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfelderweg - phase 2	179 000 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de la Büllingerstrasse	594 000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs et station de pompage du Fond des Cris	1 884 000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	1 130 195 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	505 200 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1 858 210 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2 634 337 €
CRISNEE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1 295 000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
DALHEM (Warsage)	Collecteur de Warsage	800 000 €
DALHEM (Warsage)	Station d'épuration de Warsage	2 200 000 €
ENGIS	Collecteur d'Engis - lot 4 (Pont des Mèches)	250 000 €
ENGIS, FLEMALLE (Ramioul)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Ramioul - phase 2	90 000 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 14	100 000 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 13	100 000 €
FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 15	100 000 €
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur de Chokier	3 000 000 €
FLEMALLE (Chokier)	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	110 000 €
FLEMALLE (Chokier)	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	1 550 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	90 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	200 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage de démergement n°1 de Flémalle	250 000 €
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle, conduite de refoulement et collecteur de Flémalle - 2ème partie	5 500 000 €
FLEMALLE (Ivoz)	Station de pompage Face-aux-Iles (Ivoz)	1 000 000 €
GRACE-HOLLOGNE (Horion)	Station de pompage de Horion et conduite de refoulement	270 000 €
HANNUT	Collecteur du Henri-Fontaine - lot 3	900 000 €
HANNUT (Merdorp)	Station de pompage de Merdorp et conduite de refoulement	350 000 €
HANNUT (Merdorp)	Station d'épuration de Merdorp	1 000 000 €
HANNUT (Merdorp)	Collecteur de Merdorp	375 000 €
HANNUT (Petit-Hallet)	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	2 304 000 €
HERVE (Xhendelesse)	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement	730 000 €
HERVE (Xhendelesse), PEPINSTER (Soiron)	Collecteur de Xhendelesse	300 000 €
HERVE, THIMISTER-CLERMONT	Station d'épuration de la Bèfve	2 800 000 €
LIEGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 2ème partie	50 000 €
LIEGE (Cointe, Sclessin)	Collecteur du Perron - 2ème partie	1 210 000 €
LIEGE (Jupille)	Collecteur du ruisseau des Moulins	2 310 000 €
LIEGE (Kinkempois)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°9 d'Angleur	475 000 €
LIEGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	720 000 €

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 4	10 000 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6 - phase 2	100 000 €
LONTZEN (Moresnet)	Station de pompage de Montzenerstrasse	378 058 €
MARCHIN	Collecteur de Marchin	2 280 000 €
OUFFET (Ellemelle)	Collecteur d'Ellemelle	482 750 €
OUFFET (Ellemelle)	Station d'épuration d'Ellemelle	828 835 €
PLOMBIERES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	341 090 €
PLOMBIERES	Collecteurs du Rodbuschkesbach (2ème partie) et de la Soue	1 079 610 €
SANKT-VITH (Rodt)	Station d'épuration de Rodt	882 820 €
SANKT-VITH (Rodt)	Collecteur de Rodt	124 840 €
SERAING	Station de pompage n°4 de Seraing de dérivation des eaux claires	1 500 000 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	278 000 €
SOUMAGNE (Cerexhe-Heuseux)	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957 200 €
SPA, THEUX (Winamplanche)	Station d'épuration et collecteur de Winamplanche	540 000 €
THIMISTER-CLERMONT	Prolongations amont et aval du collecteur de la Bèfve	400 000 €
THIMISTER-CLERMONT	Remise en état du collecteur de la Bèfve	700 000 €
TROOZ	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	857 600 €
TROOZ	Collecteur et station de pompage de Sainry	342 278 €
VISE	Station d'épuration de Visé	3 500 000 €
VISE	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	630 000 €
VISE	Collecteur de Visé	1 015 000 €
VISE (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	2 112 000 €
VISE (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	1 472 036 €
VISE (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	529 447 €
VISE (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3 502 884 €
VISE (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1 008 000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3 386 030 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	5 950 000 €
WAREMME, GEER	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	3 222 528 €

SERAING (Jemeppe), FLEMALLE - Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2017

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2017 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
BASSENGE (Glons, Boirs, Roclenge, Bassenge, Wonk), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Station d'épuration de Wonck	4 309 897 €
CHAUDFONTAINE	Collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Chaudfontaine. Egouttage de l'avenue des Thermes - phase 2	1 345 402 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	898 936 €
CRISNEE	Collecteurs de Crisnée - 2ème partie	1 748 380 €
DALHEM	Collecteurs de la Berwinne - 1ère partie	1 886 935 €
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	3 221 127 €
FLEMALLE (Ivoz-Ramet)	Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-Iles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivoz	2 131 185 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins, Paifve), BASSENGE	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	4 874 561 €
JUPRELLE (Paifve)	Désaffectation de la station d'épuration de Paifve	compris dans dito
LIEGE (Angleur)	Collecteur de Renory, 2ème partie, station de pompage de Kinkempois et conduite de refoulement, collecteur de Kinkempois et travaux divers	4 396 275 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 9	89 864 €
LIEGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLEMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 10	172 538 €
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de la Neuville -1ère partie et pose de l'égouttage du Chemin Madame	1 772 200 €

JUPRELLE (Fexhe-Slins, Paifve), BASSENGE Station d'épuration du Fond de Couvenaille

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Station d'épuration de Neuville	3 679 197 €
NEUPRE (Rotheux-Rimière)	Station de pompage de Sur les Trixhes et conduite de refoulement	compris dans dito
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, FLEMALLE	Collecteur de Bailesse, station de pompage de Sur-les-Bois et collecteur du Broussou, désaffectation de la station d'épuration de Stockay	2 810 863 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 - modernisation de l'électromécanique de la station de pompage - partie assainissement	322 658 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°5 - 2ème partie	577 003 €
SERAING (Jemeppe), FLEMALLE	Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers	9 962 414 €
SPRIMONT	Station d'épuration de Sprimont	2 847 718 €
VERVIERS	Egouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	237 136 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Halbossart)	Collecteur du ruisseau du Bois de Sart	608 695 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	252 856 €

23 chantiers d'assainissement en cours fin 2017 représentent un investissement global en cours de réalisation de 42.145.840 € hors TVA.

FLEMALLE (Ivoz-Ramet) - Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-Iles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivoz

SPRIMONT - Station d'épuration de Sprimont

C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2017.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY (Ampsin, Jehay), VILLERS-LE-BOUILLET	Collecteur du ruisseau de Bende et travaux divers	3 247 263 €
BLEGNY (Saive)	Collecteur de la Julienne - Lot 2	1 615 095 €
BLEGNY (Saive)	Désaffectation de la station d'épuration de Saive	compris dans dito
CHAUDFONTAINE	Conduite de refoulement de la station de pompage du Casino - 2ème partie	108 233 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteur de la Rigole de Liers - 2ème partie	548 846 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteur de Paifve	118 260 €
LIEGE (Sclessin, Kinkempois)	Station de pompage Pont-rail de Renory	2 478 733 €
SERAING (Jemeppe)	Collecteur de Flémalle et travaux divers (collecteur du ruisseau de Profondval et dérivation de l'exhaure d'Elva)	4 479 858 €
SERAING	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 12	compris dans dito
STAVELOT	Station de pompage de la Plaine Daxhelet et conduite de refoulement	267 833 €
WELKENRAEDT	Station d'épuration de Welkenraedt	4 270 566 €

Les onze chantiers terminés en 2017 représentent un investissement global de 17.134.686 hors TVA.

LIEGE (Sclessin, Kinkempois) - Station de pompage Pont-rail de Renory

EPURATION

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'AIDE a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale.

L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la SPGE.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'AIDE étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.

Station d'épuration de Liège-Sclessin (200 000 E.H.)

ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2017	
A) Energie	3 674 222
B) Autres charges	8 350 741
C) Personnel	10 057 259
D) Frais généraux : sur frais courants	1 214 522
E) Redevances	28 969
F) Recettes	-135 697
Total	**23 190 016**

Depuis le 1er janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la SPGE., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés par la SPGE. ultérieurement. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux,

Leur montant atteint en 2017 :

Travaux	**969 547**
Frais généraux (5,5%)	**53 325**
TOTAL GENERAL	**24 212 888**

Les coûts des frais de fonctionnement hors DIHEC de l'exercice 2017 (24.212.888 €) sont en légère hausse par rapport à ceux de 2016 (24.141.956 €) suite à une augmentation des Dépenses Importantes Hors Exploitation Courante liée essentiellement à la mise à niveau de la station d'épuration de Retinne (Fléron).
Concernant les frais relatifs à l'exploitation courante des ouvrages, malgré la reprise en exploitation de la station d'épuration de Welkenraedt et de deux stations de relevage, ceux-ci sont en légère diminution par rapport à 2016.

Cette situation est due à une rectification comptable sur l'exercice 2016 qui n'a pas eu lieu en 2017.
Les installations en exploitation se constituent de :

- 67 stations d'épuration ;
- 84 stations de pompage ;
- 353 km de collecteurs ;
- 104 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 125 agents qui disposent de 66 véhicules.
En 2017, c'est un volume de 85.326.411 m³ d'eau qui a été traité sur l'ensemble des 67 stations d'épuration en activité. De ce traitement, ont été produits 942 tonnes de refus de grilles, 1.663 tonnes de sables en ce compris ceux provenant du traitement des produits de curage des réseaux (PCR), 2.589 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF) et 59.617 tonnes de boues déshydratées.

Concernant les boues déshydratées, 28 % ont été dirigées vers la valorisation agricole, 23 % envoyées en cimenterie (valorisation matière), 43 % incinérées en centrales électriques en Allemagne et 6 % en fours de co-incinération d'ordures ménagères.

Le centre de traitement des PCR de Liège-Oupeye a traité 2.910 tonnes de produits de curage de réseaux. Les centres de traitement des HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ont, quant à eux, traité respectivement 308 et 695 tonnes d'huiles, graisses et flottants.

ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017 :

STATIONS D'EPURATION

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	Code postal	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35 000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10 000	Rue de l'Epervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7 100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8 000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1 500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRE – BUTAY	2 000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRE
AWANS – FOOZ	3 000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3 000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2 700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN – LILOT	2 500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIERES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIERES
REMICOURT – MOMALLE	3 000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLERON – RETINNE	9 000	Rue du 6 août	4521	FLERON
WELKENRAEDT – HENRI CHAPELLE	1 800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SAINT-GEORGES – STOCKAY	1 000	Drève du Château de Warfusée	4470	SAINT-GEORGES
SPRIMONT – LOUVEIGNE	5 130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNE
MALMEDY – MALMEDY	20 000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3 500	Rue des Prés	4360	OREYE
JUPRELLE – PAIFVE	2 800	Rue Al Baye	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1 500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET – OUFFET	1 500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4 500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIERES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIERES
OREYE – YERNE	9 100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9 200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27 000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2 300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28 240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELOT
PLOMBIERES – GUEULE	24 750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIERES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIERES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE – MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	Code postal	COMMUNE
WAIMES – ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND
AWANS – AWANS	9 600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3 200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNE	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHEE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9 200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2 100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELOT – STAVELOT	8 400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1 000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110 000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIEGE – GROSSE-BATTES	59 041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7 500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9 850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30 000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6 200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22 200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIEGE – OUPEYE	446 500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13 600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2 850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN – LONTZEN	4 700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELOT - COO	1 400	Plopsa Coo	4970	STAVELOT
LIEGE - SCLESSIN	150 000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9 050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54 200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36 500	La Bouhaye	4651	HERVE
LIERNEUX – LA FALIZE	2 500	La Falize, 49	4990	LIERNEUX
HANNUT - WANSIN	5 000	Rue d'Orp, 42	4280	HANNUT
TROIS-PONTS – TROIS-PONTS	1 850	Sur les Fosses	4970	STAVELOT
WELKENRAEDT - WELKENRAEDT	9 500	Rue Lançaumont	4840	WELKENRAEDT
TOTAL	1 251 661			

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2012	19.377.457 €	981.661	19,74 €
2017	23.190.018 €	1.251.661	18,53 €

3. EGOUTTAGE

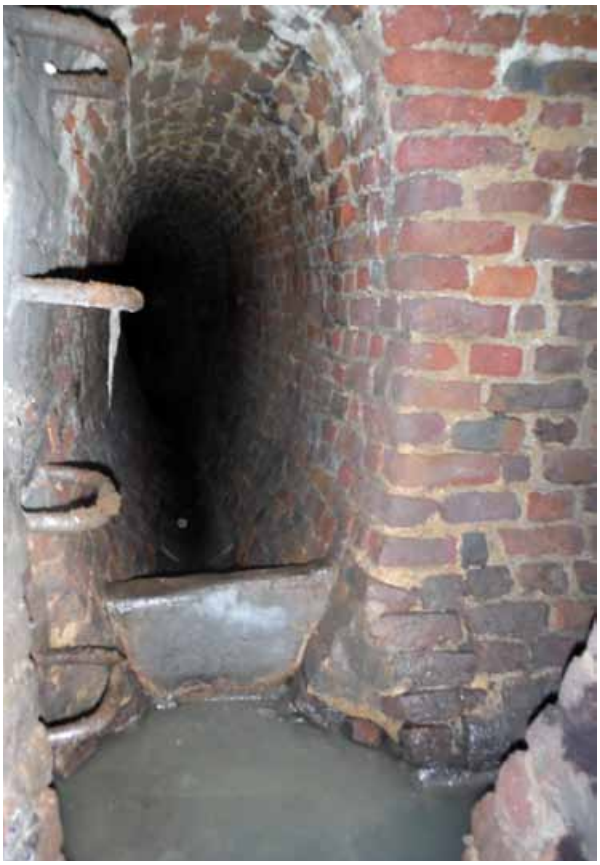

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. Aux yeux de l'Europe, la notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux PASH.

Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.

Dans ce système, la SPGE confie à l'AIDE, en tant qu'organisme d'assainissement agréé (OAA), la maîtrise d'ouvrage déléguée. L'AIDE devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la SPGE mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.
Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la SPGE.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre chaque commune concernée, l'AIDE, la SPGE et la Région wallonne, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

En sa séance du 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la SPGE, a décidé de remplacer le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (MB du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux, les plans d'investissement communaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2010-2012 et 2013-2016. Il s'applique aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2017-2018 et plans d'infrastructure.

LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

a) L'unicité du contrat d'égouttage

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique.
Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

b) Les priorités

En février 2016, le Conseil d'administration de la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Pour rappel, les premiers plans de gestion ont été adoptés en juin 2013 par le Gouvernement wallon et, les deuxièmes l'ont été le 28 avril 2016, parallèlement aux premiers plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) approuvés le 10 mars 2016. Elles tiennent également compte des besoins d'augmentation de charge des stations d'épuration existantes.

Les priorités ainsi définies pour la pose de nouveaux égouts sont les suivantes :

Nouveaux égouts	N1	Situés dans une zone prioritaire pour raison environnementale (captage, baignade, Natura 2000, ...) où le taux de collecte est < 98% et la station d'épuration existante.
	N2	Situés dans une des 137 masses d'eau où la non-atteinte du bon état est due complètement ou partiellement à l'assainissement collectif et STEP existante.
	N3	Situés dans toute autre zone d'assainissement collectif démontrant une efficience de l'investissement pour l'amélioration de la situation ou répondant à une priorité locale (points noirs, PCDR, rénovation urbaine, ...).
Egouts existants	R1	Tronçon permettant d'améliorer le taux de charge de la STEP où il se rejette lorsque ce dernier est problématique (étanchéisatlon, élimination eaux claires, gestion/vérification des raccordements particuliers).
	R2	Tronçon permettant d'améliorer l'état de la masse d'eau où la non-atteinte du bon état est due complètement ou partiellement à l'assainissement collectif et STEP existante.
	R3	Situés dans toute autre zone d'assainissement collectif démontrant une efficience de l'investissement pour l'amélioration de la situation ou répondant à une priorité locale (points noirs, PCDR, rénovation urbaine, ...).
FMaj		Cas de force majeure (Effondrement, litige, action judiciaire, ...)

L'analyse de ces priorités se fera par commune afin de ne pas pénaliser celles qui n'auraient aucune des priorités N1, N2, R1 ou R2, définies ci-dessus sur leur territoire.

La SPGE donne priorité à la réalisation des égouts de priorité N1, N2, R1 ou R2. Toutefois, un dossier de priorité moindre (N3 ou R3) peut être accepté pour autant que les objectifs des priorités plus élevées soient rencontrés au sein de la commune.

De même, il reste toujours possible d'introduire, indépendamment des priorités définies, un dossier qui répond à un cas de force majeure, telle une décision judiciaire ou un effondrement de voirie.

Par ailleurs, le montant global des demandes de financement de la commune devra aussi être compatible avec l'enveloppe budgétaire consacrée par la SPGE à ce type d'investissement et fixée actuellement pour l'ensemble de la Région à 39 millions d'euros par an. Cette compatibilité sera appréhendée et appréciée par la SPGE sur base des critères retenus par la Région pour l'établissement des enveloppes communales.

On notera pour le surplus que :

- les dossiers **exclusifs** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2013-2016 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2016 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être poursuivis en conservant leur priorité ; ceux qui ne répondraient pas à la condition ci-avant devraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2017-2018 et leur priorité serait réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier ;

- les dossiers **conjoints** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2013-2016 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2016 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2017-2018. Leur priorité serait toutefois réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à s'inscrire dans les objectifs précités et ce, dans les meilleurs délais.

Même si les deux contentieux européens ont pu être contenus dans des délais et des conséquences raisonnables grâce notamment aux investissements massifs des villes et communes dans des travaux prioritaires d'égouttage, l'effort devra se maintenir dans les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par les plans de gestion des bassins hydrographiques wallons. L'AIDE mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

c) Le financement

Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la SPGE en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la SPGE devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (OAA), l'AIDE en province de Liège ;

- le coût de l'emprunt est pris en charge par la SPGE ;

- la participation financière de la commune est *a priori* de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :

    - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 % ;
    - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée et que l'égout soit reposé au même endroit.

- la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'AIDE, qui reprend directement des parts dans le capital de la SPGE pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la SPGE rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an.

A ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les quatre des cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zones par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire, comme par exemple la Commune de STOUMONT maintenant concernée par la réalisation d'égouts en zone d'assainissement collectif.

COMMUNES AYANT SIGNE LE CONTRAT D'EGOUTTAGE AU 31/12/2017

AMAY	DONCEEL	LIEGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
AWANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIERES	MALMEDY	STAVELOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLEMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLERON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRE	TROOZ
BLEGNY	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HERON	OUPEYE	VISE
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIERES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNEE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	

LES INVESTISSEMENTS

Sur base des informations fournies par les PASH, avec toutes les réserves liées à la précision de ces documents, il resterait à réaliser approximativement 610 km d'égouts en province de Liège, toutes priorités confondues.

L'ensemble des programmes triennaux et des programmes d'infrastructure 2010-2012 concernait approximativement 67 km de canalisations dont seule une minorité était relative à la rénovation de conduites existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2013-2016 concerne approximativement 70 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'ensemble des programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2017-2018 concerne approximativement 30 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'effort devra donc est maintenu dans les prochaines années pour compléter les réseaux d'égouts de toutes les zones d'habitats de la province de Liège reprises en assainissement collectif aux PASH.

L'AIDE, en étroite collaboration avec les villes et communes affiliées, met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables.

Il est évident que plusieurs programmes d'investissements communaux seront encore nécessaires pour œuvrer dans ce sens.

LIMBOURG - Aménagement de la place Léon d'Andrimont et abords

WAIMES - Egouttage et réalisation de la station de pompage de la route des Bains

Station de pompage d'Amay

4. CADASTRES ET ENDOSCOPIES

CADASTRES

La directive 2007/2/CE *établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne*, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer, et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'article 6b et le point 6 de l'annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la SPGE, est né le concept d'un SIG (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- obtenir un cadastre précis des ouvrages d'égouttage, d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement ;
- permettre, à terme, la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs et des communes concernées ;
- permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la SPGE et chacun des organismes d'assainissement agréés.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la SPGE et de l'AIDE. En résumé, la SPGE s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, mise en ligne des informations cartographiques résultantes, gestion des droits d'accès, etc.), l'AIDE, quant à elle, alimente la base de données. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Intégrés dans le SIG, les données de cadastre permettent notamment l'édition de cartes thématiques. Couplées à un examen visuel et éventuellement à des simulations hydrodynamiques, elles permettent en outre l'élaboration d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, proposé par l'AIDE comme service à ses affiliés, en vue d'une gestion durable et efficace des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Jusqu'en 2015, pour bénéficier d'un financement de la SPGE, les cadastres des égouts communaux devaient être inscrits dans les plans d'investissements communaux, les éventuels curages de canalisations restant exclusivement à charge communale.

En ce qui concerne le cadastre des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis, un programme de DIHEC avait été approuvé par la SPGE pour la période 2010-2015.
Ces cadastres étaient pour l'essentiel réalisés par des prestataires de services extérieurs mais étudiés, surveillés, contrôlés et validés par l'AIDE. Depuis début 2015 cependant, certains cadastres avaient été réalisés en interne par des agents de l'AIDE pour davantage de précision dans la caractérisation des ouvrages.

Dans le cadre des plans d'investissement communaux et des DIHEC, le taux de réseaux cadastrés sur le territoire de l'AIDE a pu progresser.

	Assainissement			Egouttage		
Situation	**Total (km)**	**Cadastré (km)**	**Taux (%)**	**Total (km)**	**Cadastré (km)**	**Taux (%)**
fin 2017	377	143,6	**38,09**	4337	590	**13,60**

En assainissement, ce taux aurait pu être sensiblement plus élevé (61,7 %) mais suite à d'importantes carences d'un prestataire de services, le cadastre de 89 km de collecteur n'a pas abouti.

En égouttage, le cadastre de 81 km d'égouts est actuellement en cours, ce qui portera le taux de cadastre à 15,5 % une fois ce dossier terminé.

En septembre 2016, l'AIDE a obtenu de la SPGE un budget de 1.500.000 € hors TVA pour réaliser des cadastres de réseaux sur la période 2016-2018 selon le principe de « l'enveloppe fermée ».

Par la suite, en juin 2017, la SPGE décidait d'allouer, dès 2018, un budget de 1.000.000 €/an pour la réalisation de cadastres (700.000€/an pour la caractérisation des ouvrages et 300.000 €/an pour la visualisation des réseaux).

Ces budgets concernent désormais des programmes regroupant les cadastres des ouvrages d'assainissement, d'assainissement-bis et des réseaux d'égouttage communaux. Les budgets dégagés doivent notamment aider les villes et communes de la province à respecter l'échéance de 2025 fixée dans le décret « Impétrants » pour cadastrer l'ensemble du réseau d'égouttage situé sur leur territoire.

Un programme prévisionnel de réalisation de cadastres a été établi par l'AIDE sur base des budgets alloués par la SPGE, et ce dès 2017, ce qui permettra d'augmenter sensiblement le kilométrage de réseaux cadastrés.

	Assainissement - Egouttage		
Programmes	**Planifié (km)**	**En cours (km)**	**Cadastré (km)**
2017	223	119	104
2018	550	187	so

Une partie des prestations de réalisation de cadastres sera réalisée par des équipes de caractérisation et d'imagerie internes à l'AIDE, tandis que les autres dossiers feront l'objet de marchés de services.

Dans tous les cas, la cellule « Cadastre-SIG » de l'AIDE veille à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci.

ENDOSCOPIES

L'AIDE possède une camionnette équipée de caméras de haute technologie permettant d'assurer l'endoscopie de canalisations non visitables.

Une première caméra permet de réaliser des endoscopies de conduites de 250 mm minimum de diamètre et sur une longueur totale de 400 mètres. Une seconde, dédiée aux petites sections, permet l'examen de conduites inférieures à 250 mm de diamètre mais sur une longueur maximum de 50 mètres.

Ce matériel est prioritairement utilisé par l'AIDE pour l'examen de ses propres ouvrages de collecte.

Lorsqu'une commune rencontre un problème ponctuel sur certains tronçons de son réseau d'égouttage ou encore qu'elle souhaite le connaître plus en détail, notamment pour la vérification de l'état des égouts dans le cadre de travaux de voirie nécessitant la vérification du bon état de la canalisation d'égouttage en place, l'AIDE peut réaliser une endoscopie ponctuelle des tronçons concernés.

Un rapport d'endoscopie comprenant des photographies du réseau examiné et les commentaires ad hoc sur les anomalies observées est remis aux services communaux à l'issue de l'endoscopie. Le service proposé en ce domaine par l'AIDE est un service ponctuel.

Une nouvelle caméra panoramique d'endoscopie a été commandée et sera livrée avec un nouveau véhicule spécialement aménagé au début de l'année 2018.

Le tableau ci-après donne le kilométrage d'endoscopies réalisées en 2017.

	Ouvrages de collecte AIDE	Egouttage communal	
Situation 2017	**Total (km)**	**Total (km)**	**Nombre de communes concernées**
	11,6	26,3	71

Relevé de cadastre

Levé topographique

5. SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'AIDE met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'AIDE aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'AIDE, en date du 2 mai 2011, *«de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes»*.

En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (CVA) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget de 292.000 € que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Cette structure a ensuite été modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 7 novembre 2016. Initialement dépendants des Directions « Investissements » et « Exploitation », les « Services aux Communes » dépendent désormais directement de la Direction générale. Cette nouvelle structure, présentée ci-après, est mise en application depuis le 1er janvier 2017.

La « Direction de projets » assure les missions liées aux projets d'égouttage et aux études spécifiques proposées dans le pack de base et les modules.

La « Gestion patrimoniale des réseaux » assure toutes les prestations permettant d'améliorer la connaissance des réseaux dont, notamment, la réalisation et le suivi des cadastres, la gestion des PASH, les études de zones, les investigations sur terrain, les développements en matières de SIG, ...

La « Gestion opérationnelle des réseaux » assure toutes les prestations permettant le bon fonctionnement des réseaux dont, notamment, les activités nécessaires au maintien en bon fonctionnement des collecteurs, des conduites de refoulement et des bassins d'orage (y compris ceux des communes au travers du module « Aide à l'exploitation »).

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- le « Pack de base » ;
- le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- le module 2 « Missions spécifiques » ;
- le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept «in house» et, à ce titre, ne sont pas des marchés qui relèvent de la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

5.1. ACTIVITES 2017.

Suite au développement, à l'évolution et à l'organisation des services proposés, une campagne de sensibilisation des villes et communes a débuté en septembre 2015 et a permis de rencontrer quinze communes en quatre mois. Ces rencontres s'effectuent en présence de membres du collège communal, du bourgmestre ou de représentants de divers services et de l'ingénieur de l'AIDE concerné par l'égouttage. Ce dernier assure ensuite le suivi de la rencontre.

Fin 2016, trois tables rondes ont été organisées. Chacune concernait un arrondissement et regroupait une dizaine de Villes et Communes représentatives de l'arrondissement concerné. A l'écoute des villes et communes en termes de besoins, l'AIDE souhaitait analyser avec elles les possibilités d'apporter des aides supplémentaires au travers des Services aux Communes.

C'est ainsi qu'en 2017, l'AIDE a remanié et développé les services proposés dans les modules 1 et 2, ce qui a permis la conclusion de plusieurs conventions.

Pour répondre aux attentes de villes et communes, des développements doivent encore venir enrichir les services proposés dans le domaine de l'exploitation des réseaux d'égouttage.

5.1.1. LE PACK DE BASE

Les services proposés dans le **pack de base** ont été scindés en deux catégories.
Les **services généraux** regroupent les prestations inhérentes à l'objet de notre Intercommunale, qui concernent directement ou indirectement toutes les communes. Certains de ces services font partie des missions obligatoires confiées à l'AIDE par la SPGE, avec ou sans rémunération. Les services généraux non rémunérés sont portés sur le budget provincial :

- *la gestion des PASH ;*
- *les études de zones et leur suivi ;*
- *l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;*
- *le suivi du phénomène de remontée de nappes aquifères ;*
- *les études hydrauliques générales ;*
- *le suivi des cadastres des réseaux ;*
- *l'aide à la définition des besoins et à la planification des investissements ;*
- *l'exploitation des déversoirs d'orage communaux ;*
- *le conseil et l'information des villes et communes ;*
- *les visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;*
- *la participation aux contrats de rivières ;*
- *l'organisation de séminaires d'information des agents communaux ;*
- *la réalisation de supports d'information pour les particuliers.*

Les **services à la carte** regroupent les services offerts individuellement aux communes dès lors que ces dernières sont affiliées au capital C de l'intercommunale et qu'elles en font la demande :

- *l'analyse et l'expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome ;*
- *les remises d'avis sur les permis d'urbanisme ;*
- *l'examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;*
- *la tenue d'un registre des raccordements particuliers ;*
- *les audits d'ouvrages communaux ;*
- *les endoscopies de contrôle ;*
- *les projets d'assainissement autonome groupé ;*
- *la formation des agents communaux.*

De manière générale, toutes les communes bénéficient à un moment ou un autre d'un ou plusieurs services gratuits du pack de base.

Certains services nécessitent quelques explications.

Les services *« **Analyse et expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome** »* et *« **Examen de problèmes locaux de gestion des eaux** »*, rendus gratuitement, nécessitent d'importantes prestations sur terrain. En 2017, 22 services de ce type ont été rendus.

En 2017, le service consistant à *« **Remettre un avis sur les permis d'urbanisme** »* a généré de nombreuses prestations. 279 dossiers de permis d'urbanisme ou d'urbanisation ont été analysés et vérifiés tant pour la gestion des eaux usées que pour celle des eaux de ruissellement.

En ce qui concerne *« **l'élaboration et la gestion des PASH** »*, pour rappel, la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Les PASH définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les PASH ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'AIDE est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'AIDE a contribué à dresser les PASH pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces PASH doivent être régulièrement mis à jour. L'AIDE est chargée d'instruire la mise à jour des PASH par des études conduites de manière similaire aux études de zones, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'AIDE, en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'AIDE, après validation par la commune, sont transmis à la SPGE en vue de la mise à jour des PASH.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du PASH par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'AIDE assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2017, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes de Aywaille (Emblève), Clavier (Ocquier), Liège (PCA canal de l'Ourthe à Angleur et rue de Beyne), Neupré (rue Strivay), Theux (Becco), Trooz (quartier Péry), Verviers (chemin du Ruisseau), Villers-le-Bouillet (rue de Borlez), Visé (Chemin de Richelles) et Wasseiges (Clos du Lac).

En ce qui concerne « ***les études de zone et leur suivi*** », on trouve :

a) Etudes des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. Les études de zones ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La SPGE a mandaté l'AIDE en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau *Natura 2000*.

L'AIDE est également chargée de réaliser les études de zones préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zones par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'AIDE pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.).

En province de Liège, 62 zones de nature et d'ampleur géographiques diverses doivent être étudiées prioritairement. En plus de ces études, à la demande de la SPGE, l'AIDE réalise une étude de zones pour chaque zone de prévention de captage d'eau potable dont les périmètres sont en cours d'approbation.

Situation des études de zones par sous-bassin hydrographique :

Sous-bassin hydrographique de l'Amblève

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque AM11R Etude commune AIDE et AIVE	Trois-Ponts	En cours
	Lierneux	
	Vielsalm	
Zone de baignade de Coo	Stavelot	En cours
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM14R	Stavelot	Finalisée en 2010
	Stoumont	
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM16R	Malmedy	En cours
	Waimes	
Zone de baignade de Nonceveux	Aywaille	Finalisée en 2011
	Stoumont	
	Theux	
Zone de baignade de Robertville	Waimes	Finalisée en 2009
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Bütgenbach	Büllingen	Finalisée en 2010
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Recht	Sankt-Vith	Finalisée en 2010
Sept petites zones de prévention de captage	Divers	Finalisée en 2009
Captage Robertville Lac G1 (SWDE 082)	Waimes	Finalisée en 2009
Captage Waimes - Champagne D1 (SWDE 002)	Waimes	Approuvée en 2012
Captage Puits et Sources (SA Bru-Chevron 01)	Stoumont	Finalisée en 2009
	Ferrières	
Captage Mont D1, D2, D3 (SWDE 056)	Aywaille	Finalisée en 2009
Captage La Reid-Haut Regard D1, D2, D3, D4 (SWDE 095)	Theux	Approuvée en 2012
Captage Petit Spai AD2, AD3	Trois-Ponts	Finalisée en 2009
Captage Butgenbach P2 (AC Bütgenbach 010)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Puits Hütte (AC Bütgenbach 04)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Rodtervenn DR1, DR2et DR3, Rodt Puits 92,99-1, 99-2 et 99-3 (AC Sankt-Vith 01)	Sankt-Vith	Approuvée en 2012

Sous-bassin hydrographique de la Dyle-Gette

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Captage Jandrain – Jandrenouille (Hannut - SWDE044)	Hannut	Finalisée en 2011

Sous-bassin hydrographique de la Meuse-aval

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque MV24R	Plombières	A initier
	Welkenraedt	
Captage Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	Finalisée en 2011
Captage Ecluse P1 à P4 (SWDE004)	Amay	A initier
Captage Avins P1, P2 (SWDE035)	Braives	A initier
	Burdinne	
	Hannut	
	Wasseiges	
Captage Gemmenich D1 La Clouse (SWDE047)	Plombières	A initier
Captages Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3, Bovenistier-village P4 (SWDE054)	Faimes	A initier
	Waremme	
Captage P1 (SWDE094)	Donceel	A initier
	Remicourt	
Captage P2 (SWDE113)	Remicourt	A initier
Captage Puits P8 P9 P10 P11 (SA Interbrew)	Liège	A initier
Captage Kon-Tiki P1 (KONTIKI)	Plombières	A initier
Captage Bas Oha P4 P5 (SWDE053)	Wanze	A initier
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours
Captage d'Eben-Emael (SWDE015)	Bassenge	Finalisée en 2012
Captage Vivegnis P1, P2, P3, P4 et P6 (SWDE 045)	Oupeye	Finalisée en 2012
Captage Saint-André Loneux G1 (SWDE101)	Blegny	A initier
	Herve	
Captage Ben-Ahin (VIVAQUA)	Huy	Finalisée en 2012
Captage Modave (VIVAQUA)	Modave	Finalisée en 2017
	Clavier	
Captage de Glons Bas-Slins (SWDE016)	Bassenge	Finalisée en 2012
Captage de Saint-Pierre (CILE004)	Modave	En cours
Captages La Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC 01)	Clavier	Finalisée en 2011
Captage Havelange (Château de Bouillon) (VIVAQUA22)	Havelange	A initier
	Clavier	
Captage de Marchin, Chemin de Jamagne (Vivaqua002)	Marchin	A initier
Captage Elsenborn Puits Kuchelscheid (BUTGENBACH06)	Bütgenbach	A initier
Captage Robertville Drain Pannensterz (BUTGENBACH07)	Bütgenbach	A initier
Captage de Marnave (IDEN)	Nandrin	En cours

Sous-bassin hydrographique de la Moselle

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Sankt-Vith	
	Amel	
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Gouvy	
Masse d'eau à risque ML04R (Natura 2000)	Burg-Reuland	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	
Masse d'eau à risque ML02R (Natura 2000)	Amel	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	

Sous-bassin hydrographique de l'Ourthe

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Masse d'eau à risque OU30R	Anthisnes	Finalisée en 2009
	Hamoir	
	Ouffet	
	Comblain-au-Pont	
Masse d'eau à risque OU31R	Anthisnes	Finalisée en 2009
	Esneux	
	Nandrin	
	Neupré	
	Ouffet	
	Tinlot	
Captages du Néblon (CILE 002) *Etude commune AIDE et AIVE*	Clavier	Approuvée en 2012
	Ouffet	
	Durbuy	
Captage Pechet I, II (CILE 005)	Hamoir	Finalisée en 2009
Captage Filot Benite Fontaine D1 (SWDE 074)	Hamoir	Finalisée en 2009
Captage Werbomont D1, D2 (SWDE 072)	Ferrières	Approuvée en 2012
	Stoumont	
Captage Puits du Moulin	Aywaille	Finalisée en 2009
Captage En Tige de Ville	Tinlot	Finalisée en 2012

Sous-bassin hydrographique de la Vesdre

Dénomination de l'étude de zone	Communes concernées	Situation
Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours
Masse d'eau à risque VE13R	Theux	En cours
	Jalhay	
	Spa	
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Spa	En cours
	Jalhay	
	Stavelot	
	Stoumont	
	Theux	
Captage Heuvel P1, G1 (SWDE014)	Baelen	Approuvée en 2012
Captage Drains d'en bas, Drains d'en haut, Grand tunnel, la Chabotte, Source Derooz et Doux Fonds G1 (SWDE046)	Pepinster	Approuvée en 2012
Captage Rultak et Louveterie (AC Limbourg 02)	Limbourg	Approuvée en 2012
Captage Awieux (AC Theux05)	Theux	Finalisée en 2012
Masse d'eau à risque (VE01R)	Raeren	Finalisée en 2010

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zones fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

Le Gouvernement wallon a confié aux OAA le rôle d'informer individuellement les riverains concernés.

Les études de zones réalisées et transmises par l'AIDE ont reçu l'assentiment de la SPGE. Leur approbation par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions est en cours, priorité étant donnée aux études relatives aux zones de protection de captage. Par contre, les conclusions de ces études qui proposent des modifications de régime d'assainissement sont d'ores et déjà intégrées dans les modifications ou propositions de modification des PASH.

En 2017, aucune nouvelle étude de zones n'a été approuvée par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions.

b) Etudes des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les PASH déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zones dont question ci-avant.
L'AIDE a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des PASH et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zones précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zones, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du PASH correspondant.

En 2017, aucune zone transitoire n'a été étudiée par l'AIDE.

En ce qui concerne « ***l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques*** », dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'AIDE remet obligatoirement un avis circonstancié pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics. Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval.

En 2017, 97 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 42 communes.

Evolution de la demande

Service	2015	2016	2017
Instruction de permis d'environnement et permis uniques	131	106	97

L'activité est stable.

« ***Les visites d'ouvrages et participations à diverses manifestations*** », service rendu à la population et aux communes de longue date, ont été davantage structurées avec la mise en service d'infrastructures pédagogiques adaptées sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Il prend plusieurs formes : visites guidées d'ouvrages de traitement, participations à diverses manifestations (Journées Portes ouvertes, Journées de l'Eau, Journées Place aux enfants, Journées du Patrimoine, Journées Entreprises, etc.), le prêt de panneaux d'information, etc.

En ce qui concerne la visite d'ouvrages par les écoles, l'AIDE intervient financièrement dans le coût du transport des élèves.

En 2017, près de 4 500 personnes ont visité nos installations.

Ensuite, « ***les contrats de rivière*** » sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 63 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

L'AIDE participe activement aux travaux des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.

• Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
• Dyle-Gette	Hannut, Lincent.
• Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Mehaigne et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne-Julienne en novembre 2011.
Bas Geer	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle
Berwinne-Julienne	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont
Haut Geer	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimes, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.
Hoyoux	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.
Mehaigne	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
• Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
• Ourthe	Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
• Vesdre	Baelen, Chaudfontaine, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

Le service «***Audits d'ouvrages***» consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'AIDE Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'AIDE avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2017, 22 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre.

5.1.2. LE MODULE 1 « GESTION PATRIMONIALE DE L'ÉGOUTTAGE COMMUNAL »

Le plan de développement des services aux communes prévoyait la création du module 1 intitulé « gestion hydraulique des réseaux d'assainissement ». Il a été décidé de le renommer « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » et a fait l'objet d'une révision dans le courant de l'année 2017 afin de faire correspondre au mieux les services proposés aux attentes des communes.

Le module 1 a notamment pour objet :

- étape 1 : la fourniture d'un audit de l'état structurel et fonctionnel du réseau, documents et plans qui peuvent être établis dès l'obtention des données issues des cadastres et des inspections visuelles des réseaux d'égouttage ;
- étape 2 : la fourniture du plan de gestion patrimoniale de l'égouttage, document établi après la première étape et qui comprend l'audit des ouvrages spéciaux, l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique, la réalisation de simulations hydrauliques et la rédaction d'un rapport de gestion patrimoniale de l'égouttage communal.

Ce module 1 est proposé aux communes afin, notamment, d'optimiser la planification des investissements en matière de nouveaux égouts, de réhabilitation d'anciens égouts et des entretiens des réseaux à prévoir pour garantir une gestion efficace de l'égouttage communal. Il permet également un développement urbanistique durable du territoire communal qui intègre la gestion de l'eau.

La convention cadre « Module 1 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mai 2017.

En 2017, deux communes ont signé la convention « Module 1 », Donceel et Verviers, et ont activé les services y afférents. Neuf autres communes ont manifesté un vif intérêt pour ce module (Awans, Liège, Limbourg, Neupré, Stavelot, Thimister-Clermont, Wanze et Welkenraedt). La convention leur a été transmise pour suite.

Par ailleurs, à ce jour, 43 communes ont demandé la réalisation du cadastre de tout ou une partie de leur réseau d'égouttage. Dans les faits, ces 40 communes ont déjà bénéficié de prestations prévues dans le module 1.

Ces 43 communes sont donc potentiellement intéressées par une aide dans la gestion patrimoniale de leur égouttage.

5.1.3. LE MODULE 2 « MISSIONS SPÉCIFIQUES »

Le module 2 « Missions spécifiques » a notamment pour objet l'analyse détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie de lotissements.

Ces services sont proposés aux communes car les réseaux d'égouttage et les ouvrages de gestion des eaux de pluie réalisés dans le cadre de lotissements sont habituellement intégrés par la suite dans le patrimoine communal.

Les communes ont besoin que la conception, le dimensionnement et la réalisation de ces ouvrages soient contrôlés et vérifiés de manière approfondie afin de reprendre en gestion des ouvrages corrects.

La convention cadre « Module 2 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 15 juin 2015 et modifiée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 janvier 2017.

Depuis, vingt-deux communes ont signé cette convention et plusieurs ont manifesté un vif intérêt pour ce module. La convention leur a été transmise pour suite.

Dans ce cadre, 19 nouveaux dossiers d'analyse ont été ouverts en 2017. Cela porte à 37 le nombre de dossiers d'analyse de permis d'urbanisation en cours de traitement en 2017. 10 dossiers ont été clôturés durant l'année.

Le module 2 propose aussi aux villes et communes des missions particulières toujours en relation avec la gestion des eaux et des réseaux.

En 2017, deux communes et le Port autonome de Liège ont fait appel à l'AIDE pour des études spécifiques :

- Liège pour l'étude du mode de curage du collecteur principal situé en rive gauche de la Ville de Liège ;
- Neupré pour l'actualisation de l'étude diagnostique de l'égouttage de l'entité de Plainevaux ;
- Le Port autonome de Liège pour l'endoscopie de conduites du port pétrolier de Wandre.

5.1.4. LE MODULE 3 « EXPLOITATION DE RÉSEAUX »

Ce module 3 propose aux villes et communes une aide de l'AIDE pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...) voire les égouts proprement dits.

La convention cadre « Module 3 », portant sur l'aide à l'exploitation des stations d'épuration communales, des stations de pompage et des bassins d'orage communaux, a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014.

Le tableau ci-après montre la situation au 31 décembre 2017.

Module 3 : Exploitation de réseaux	
Nombre de communes ayant signé au moins une convention (cumul)	10
Conventions signées (cumul)	12
Nombre d'audits réalisés par an	22
Stations d'épuration communales exploitées	5
Stations de pompage communales exploitées	5
Bassins d'orage exploités	4
Réseaux d'égouttage exploités (km)	0

En ce qui concerne l'exploitation des réseaux d'égouttage communaux, une convention spécifique doit encore être établie.

En 2017, ce type de convention a été envoyé à 9 communes pour un total de 13 ouvrages.

Suite à cela :

- la commune d'Amay a signé la convention relative au bassin d'orage de la rue Lambermont ;
- la commune de Bassenge a signé la convention relative à la station de pompage du Clos Saint-Jacques ;

- la ville de Seraing a signé la convention relative au bassin d'orage du Commandant Charlier ;
- la commune de Waremme a signé la convention relative au bassin d'orage et la station de pompage du Tumulus.

L'AIDE exploite également, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- les stations d'épuration de Cerexhe-Heuseux, Thier Hamal et Sonkeu à Soumagne ;
- les stations d'épuration de Rocherath et Hünningen à Büllingen ;
- la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- la station de pompage de Hamoir ;
- la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine.

5.1.5. LE MODULE 4 « TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX »

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention et rémunération appropriées, au module *Traitement des déchets de réseaux* qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage) et, en option, la participation à un réseau de collecte et de transport de ces produits vers un centre de traitement.

Ces demandes ont pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les PCRA (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Une réflexion est en cours à la SPGE d'une part, pour déterminer la répartition spatiale de centres de regroupement et de centres de traitement sur le territoire wallon et, d'autre part, pour éventuellement établir un tarif.

En 2015, l'AIDE a lancé trois essais pilotes de centre de regroupement de PCRA sur le territoire de la province de Liège.

Réception de produits de curage des réseaux

Réception de gadoues de fosses septiques

Ces essais pilotes sont réalisés au sein de stations d'épuration de moyenne et de grande capacité, facile d'accès, comprenant du personnel permanent et pourvues de lits de séchage permettant la réception des produits de curage. Ces stations d'épuration sont celles d'Engis, de Membach (Baelen) et de l'Yerne (Oreye).

Le service rendu aux communes comprend la réception des produits de curage dans un lit de séchage, le traitement des percolas au sein de la station d'épuration, le transport et le traitement de la fraction solide vers le centre de traitement de Liège-Oupeye.

Les modalités techniques, administratives et financières du service font l'objet d'une convention pilote (module 4 – Traitement des déchets de réseaux) dont le modèle a été approuvé par le Conseil d'administration de l'AIDE en sa séance du 4 janvier 2016.

Le service étant à moyen terme rendu à l'ensemble des villes et communes de la province de Liège, le coût de prise en charge des PCRA dans les ouvrages de l'AIDE a été mutualisé.
Actuellement ce coût est fixé à 34,21 € hors TVA la tonne de matière brute déversée.

Dans le cadre de cette convention pilote, huit communes ont signé la convention et plusieurs communes ont manifesté un vif intérêt. La convention leur a été transmise pour suite.

En 2017, 41 villes et communes ont bénéficié de ce service, pour un total de 2.266,14 tonnes de déchets de réseaux et une production de 977 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage « Travaux publics ».

Bassin d'orage

Bassin d'orage végétalisé

5.2. ÉVALUATION

L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui trouve progressivement son rythme et ses méthodes. Il est encore difficile d'établir un bilan significatif de ces quatre années d'activité. Toutefois, il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt certain et croissant auprès des affiliés.

Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activité et ont évidemment confirmé leur progression.

D'autres services ont fait et font encore l'objet de réflexions au sujet de leur développement durant 2017.

De manière générale, ces nouveaux services nécessitent un temps de mise au point avant d'être pleinement opérationnels et efficaces.

2017 a été l'année de la création de la nouvelle branche d'activités « Services aux communes » au sein de l'AIDE. Avec elle a été développée la cellule « Cadastre – SIG » et créées des équipes pour effectuer en interne des cadastres de réseaux et effectuer des visualisations de réseaux.

En termes de prestations, en 2017, environ 16.500 heures ont été prestées par le personnel de l'AIDE dans le cadre des services rendus aux communes. Elles sont réparties selon le schéma ci-après.

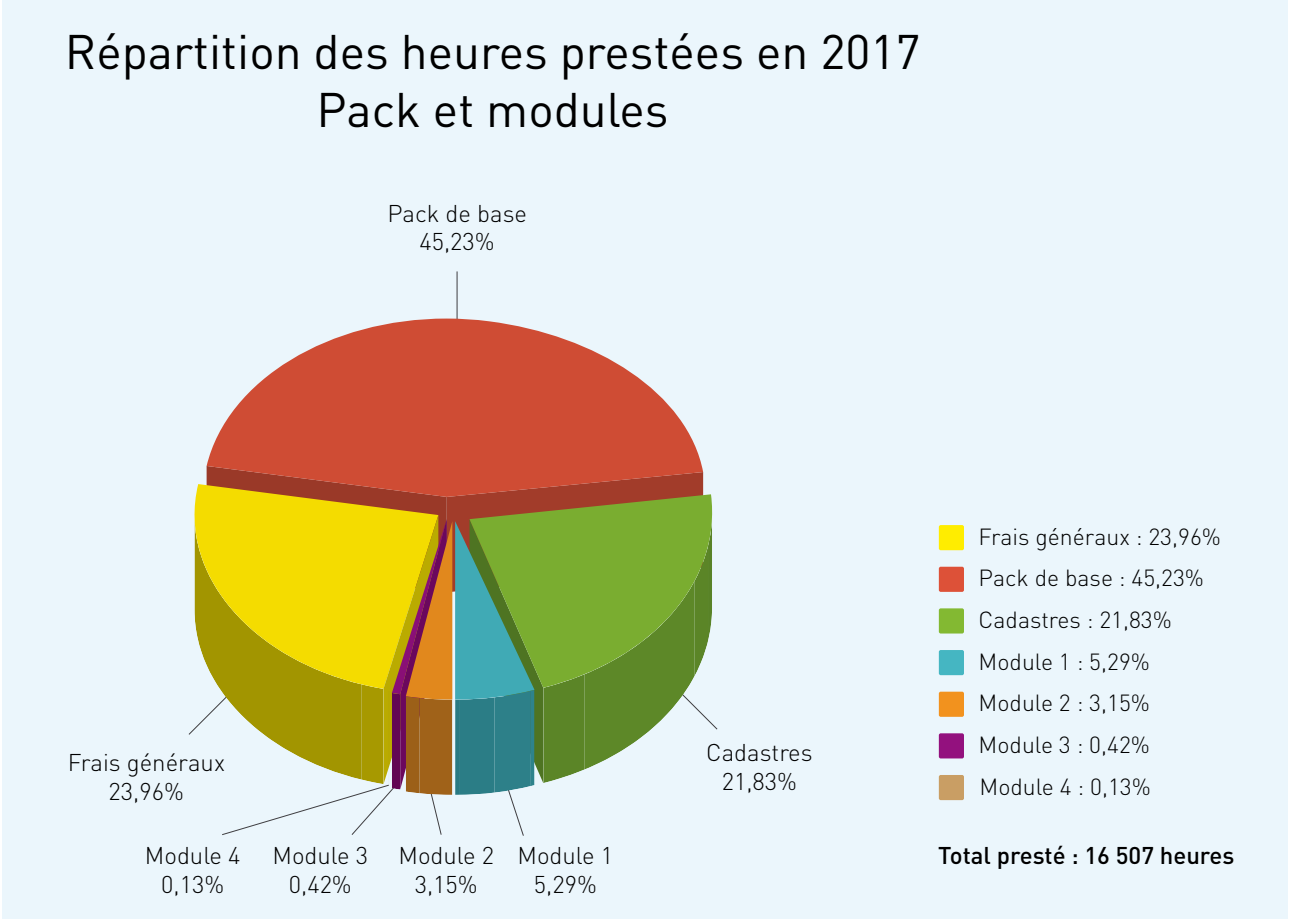

Ces prestations se répartissent de la manière suivante :

- 23,96 % pour du développement et des prestations d'ordre général ;
- 45,23 % pour les missions du pack de base qui, pour rappel, concerne toutes les villes et communes affiliées ;
- 21,83 % pour la réalisation et l'encadrement des cadastres ;
- 5,29 % pour les missions du module 1 et son développement ;
- 3,15 % pour les missions du module 2 ;
- 0,42 % pour l'aide à l'exploitation d'ouvrages communaux dans le cadre du module 3 ;
- 0,13 % pour la gestion des déchets de curage des réseaux d'égouts communaux dans le cadre du module 4.

Les frais généraux et les services à la carte du pack de base, soit environ 7.150 heures ou 43 % des prestations, sont pris en charge directement par l'AIDE. Les heures restantes trouvent leur financement via le subside provincial, les rémunérations des communes ou de la SPGE.

5.3. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'AIDE rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.

Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Etudiants

L'AIDE participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc. :

- Polygone de l'Eau de Verviers
- HEPL Rennequin Sualem, Département Construction de Verviers
- Institut des Travaux Publics de Liège
- Institut Supérieur Industriel Agronomique de Huy

- Université de Liège, Unité de géomatique
- Université de Liège, HEC
- Athénée Royal de Soumagne
- Ecole polytechnique de Seraing
- HEPL Rennequin Sualem, Département chimie/biochimie
- Forem

Contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle.

En vue d'obtenir la prime à l'installation et/ou l'exonération du coût-vérité à l'assainissement (CVA), le particulier ayant installé un système d'épuration individuelle (SEI) est tenu de faire réaliser un contrôle de son installation après raccordement et mise en fonctionnement de ce dernier.

Depuis le 18 juin 2009, l'arrêté du 12 février 2009 du Gouvernement wallon relatif aux contrôles des systèmes d'épuration individuelle, à l'exemption et à la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques ou du coût-vérité à l'assainissement, a chargé l'AIDE, en tant qu'organisme agréé d'assainissement, d'assurer les contrôles à l'installation de ces systèmes sur le territoire de la province de Liège.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 18 juin 2009 relatif à la tarification du contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle réalisés par les organismes d'assainissement agréés, les tarifs inhérents à ce contrôle ont été indexés sur base des prix à la consommation pour se fixer, depuis le 1er juin 2017, à 150,18 € hors TVA pour les unités d'épuration individuelle (< 20 EH), à 184,84 € hors TVA pour les installations d'épuration individuelle (entre 20 et 100 EH) et à 215,48 € hors TVA pour les stations d'épuration individuelle (> 100 EH). Ces frais sont supportés par l'installateur du système.

Ce contrôle est indispensable au particulier pour avoir accès au système de primes à l'installation d'un SEI et/ou d'exonération du CVA mis en place par la Wallonie.

Une cellule spécifique a été mise en place afin d'assurer cette mission sur l'ensemble de la province de Liège.

Sur l'exercice 2017, cette mission a concerné 428 contrôles.

Le tableau ci-dessous reprend les contrôles réalisés en 2017, répartis selon les arrondissements de la Province.

ARRONDISSEMENT	NOMBRE DE COMMUNES	NOMBRE DE CONTRÔLES	POURCENTAGE DE CONTRÔLES
Huy	17	105	24,5 %
Liège	24	50	12 %
Verviers	29	262	61 %
Waremme	14	11	2,5 %

Réception et traitement de matières de vidange de fosses septiques

Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'AIDE exploite neuf centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith et Wegnez.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'AIDE sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la SPGE.

En 2017, ce sont 28.753 mètres-cube de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'AIDE.

6. COOPERATIONS HORIZONTALES

Les trois intercommunales liégeoises AIDE, CILE et SPI, après avoir constaté que leurs compétences respectives étaient complémentaires et non redondantes, ont signé une convention-cadre de coopération de type horizontal, visant notamment la mutualisation des connaissances, la mutualisation des services, la minimisation des coûts, l'efficacité et l'efficience, l'amélioration de la relation et du service aux communes et aux clients, la bonne gouvernance en matière de gestion intégrée et durable de l'eau et de la ressource et l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie par des moyens diversifiés.

La convention précise également les catégories de prestations sur lesquelles porte la coopération.

Cette convention a été ratifiée par le Conseil d'administration de l'AIDE le 4 janvier 2016, par le Bureau exécutif de la SPI le 15 janvier 2016 et par le Conseil d'administration de la CILE le 16 février 2016.

Un Comité de suivi a été créé et placé sous l'égide des directions générales des trois intercommunales parties de la convention.

Il a pour objectif principal de veiller à la mise en œuvre effective de la convention-cadre de coopération AIDE – CILE - SPI en veillant aux objectifs fixés par ladite convention et à l'intérêt des parties prenantes. Il assure le suivi et la concrétisation de cette convention notamment en recensant les possibilités de coopération, en les classant dans l'une ou l'autre des catégories fixées par la convention-cadre et en en évaluant les potentialités pour les parties concernées. Il établit également les conventions particulières qui sont nécessaires, les soumet à l'approbation des instances respectives et en assure le suivi concret et l'évaluation régulière.

Il rapporte autant que nécessaire auprès des instances de chaque partie.

Le comité de suivi a été mis en place en date du 1er avril 2016 et les termes de son mandat ont été approuvés le 4 mai 2016.

Le Comité s'est réuni à deux reprises en 2017 : le 16 février 2017 à la station de traitement de la CILE à Ans et le 14 septembre 2017 dans le nouveau complexe du Val-Benoît de la SPI.

L'année 2017 a, dans l'ensemble, permis aux parties intervenantes d'échanger de nombreuses informations sur leurs missions, leur organisation, leur mode de fonctionnement et leurs besoins respectifs. Les réunions ont été un moment d'échanges fructueux sur des possibilités de coopérations concrètes dans chacune des catégories visées par la convention-cadre.

Comme le prévoit la convention-cadre, des conventions particulières ont été établies entre parties.

a) Surveillance de travaux de la CILE par l'AIDE

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE, établie dans le cadre d'une convention-cadre bipartite antérieure et signée le 4 juin 2015, par laquelle l'AIDE assure la surveillance de certains chantiers d'investissements de la CILE, a été intégrée dans le suivi du comité.

En 2017, cette convention particulière a concerné le marché de travaux de la CILE intitulé NEBLON II Phase II lot 2a2,2c à Plainevaux qui s'est achevé cette même année. Les prestations de surveillance par l'AIDE ont été rémunérées selon les taux prévus dans la convention particulière. Cette surveillance a représenté 61 heures de prestations en 2017.

Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

Cette collaboration se poursuit en 2018 avec le chantier de dédoublement de l'adduction du Néblon et interconnexion Néblon-Modave, phase 2C2 et le chantier conjoint d'égouttage et de pose des collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe, au cours duquel l'AIDE assurera la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'adduction de la CILE.

b) Gestion des travaux de la SPI par l'AIDE

La convention particulière entre la SPI et l'AIDE par laquelle l'AIDE assure la gestion de certains chantiers d'infrastructure de la SPI a été signée le 20 janvier 2016. Elle a concerné, en 2017 :

- le dossier Intermills à Malmedy ;
- le dossier de démolition et d'assainissement du SAR dit « Sartel » à Houtain-Saint-Siméon ;
- le dossier d'équipement du SAR dit « Sartel » à Houtain-Saint-Siméon ;
- le dossier de démolition et de reconstruction du bâtiment FRIANDA à Grâce-Hollogne ;
- le site HDB à Verviers ;
- le site de Braives (nouveau dossier 2017) ;

ce qui représente 432 heures prestées en 2017. Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention.

Cette collaboration se poursuivra en 2018.

c) Aide à la négociation et à l'acquisition des emprises de l'AIDE par la CILE

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE par laquelle la CILE assiste la cellule Emprises de l'AIDE dans l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation des travaux de collecte des eaux usées a pris cours le 1er octobre 2016. Elle a concerné, en 2016, divers dossiers d'acquisition représentant 43 heures prestées. Les deux parties sont pleinement satisfaites de l'exécution de cette convention. Cette collaboration s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de mars 2017 suite à la retraite de M. Jean-Luc Henry. Entretemps, l'AIDE a procédé à l'engagement d'un nouveau géomètre-expert de façon à renforcer la cellule de gestion immobilière.

d) Traitement des eaux de régénération des colonnes échangeuses d'ions du site de Waroux

La convention particulière entre la CILE et l'AIDE vise à assurer le traitement dans la station d'épuration d'Awans exploitée par l'AIDE des eaux usées de la station de traitement des eaux potables de Waroux exploitée par la CILE. Cette convention a pris effet le 4 février 2016.

En 2017, 1.015 m³ d'eaux usées ont été traités.

D'autres projets de coopération sont envisagés :

- Coopération AIDE-SPI : aide à l'acquisition d'emprises et à la régularisation de la situation patrimoniale de certaines parcelles de la SPI par l'AIDE Cette collaboration ne peut se concrétiser actuellement en raison de la surcharge des agents de l'AIDE ;
- Coopération AIDE-SPI : projet de récupération de chaleur dans le collecteur de la Vesdre dans le cadre de la réhabilitation du site HDB à Verviers. Ce projet semble désormais porté par le GRE avec l'appui scientifique de l'Université de Liège ;
- Coopération AIDE-CILE-SPI : partage d'expérience en matière d'éco-pâturage, échange de bonne pratiques ;
- Coopération AIDE-CILE : partage d'expérience en matière de télégestion des ouvrages (ControlMaestro) ;
- Coopération CILE-SPI : partage d'expérience en matière d'externalisation de l'accueil clientèle.

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'AIDE souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

L'AIDE a participé à diverses manifestations telles que la *journée wallonne de l'eau* en ouvrant les stations d'épuration de Goffontaine et Membach ainsi que celle de Saint-Vith en collaboration avec le contrat rivière Amblève/Our.

L'AIDE organise régulièrement des visites commentées de ses sites. Elle a notamment accueilli les Classes d'Eau et l'a.s.b.l. Place aux Enfants ainsi que diverses délégations étrangères dans le cadre de formations sur les métiers liés à l'eau. L'AIDE a participé à la Journée du Patrimoine dont le thème était « Voies d'Eau, de terre et de fer. Patrimoine et RAVeL » en ouvrant les portes de la station d'épuration de Liège-Oupeye en collaboration avec le Comité local Geer, et celle de la station de pompage de Herstal n°1 en collaboration avec l'asbl «Les amis du musée herstalien ». Ce fut également l'occasion de proposer une exposition de photos « Démergement » par O. André et F. Putz sur le site de la station de Liège-Oupeye.

L'AIDE a également donné accès à la station de pompage n°1 de Seraing pour le tournage d'une série policière hollandaise.

En 2017, près de 4.500 visiteurs se sont ainsi rendus dans nos stations d'épuration.

Les dossiers pédagogiques *Au Fil de l'Eau* et *Bon Voyage l'Eau*, destinés aux enseignants des classes maternelles et primaires ont été distribués ainsi qu'un calendrier scolaire réalisé par AQUAWAL.

Un feuillet d'information sur le bon usage des toilettes Un bon tuyau : Lingettes, serviettes ... Pas dans les toilettes a été distribuée lors de visites guidées de nos sites et dans les écoles avec les dossiers pédagogiques.

En 2017, l'AIDE a présenté un poster sur le démergement au 96ème congrès de l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) qui s'est tenu à Liège du 6 au 9 juin 2017. A cette occasion également, l'AIDE a organisé une visite de la station de pompage principale n°6 de Seraing où un exposé détaillé sur le démergement et ses défis a été proposé à la grande satisfaction des visiteurs.

Le 4 octobre 2017, l'AIDE a présidé l'atelier relatif à la gestion publique de l'assainissement autonome qui s'est tenue lors des 9èmes Assises de l'Eau organisée par AQUAWAL à Meux (province de Namur).

Station de pompage n° 1 de Seraing -Tournage d'une série policière hollandaise «Flikken Maastricht»

Visite scolaire à la station d'épuration de Liège-Oupeye

Un bon tuyau :
Lingettes, serviettes, ...
Pas dans les toilettes !

Même si certains déchets d'hygiène corporelle sont biodégradables, ils n'ont pas le temps de se décomposer avant d'arriver dans les stations d'épuration et cela provoque des pannes et bouche les égouts.

aide

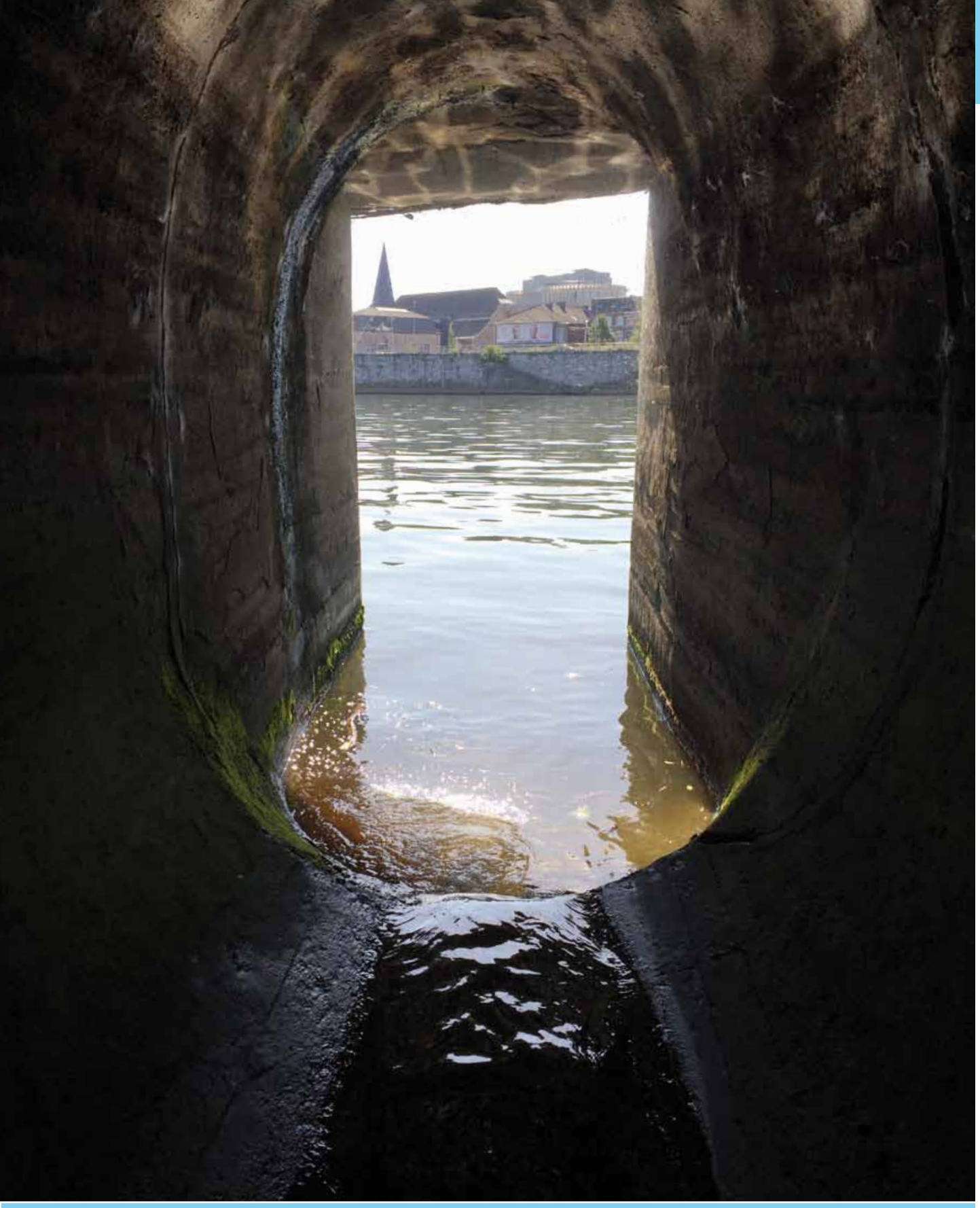

1	BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES	72
2	LISTES DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ADJUGÉS DURANT L'EXERCICE 2017	88
3	RAPPORT DE GESTION	104
4	RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS	121
5	RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION	123

1. BILAN – RÉSULTATS – ANNEXES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ACTIF	2017 Montants	2017 Totaux	2016 Montants	2016 Totaux
FRAIS D'ETABLISSEMENT		**0,00**		**0,00**
ACTIFS IMMOBILISES		**395 826 937,57**		**369 929 757,85**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		**0,00**		**0,00**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**316 326 974,52**		**298 920 284,35**
Terrains et constructions	39 141 196,30		42 642 988,06	
Installations, machines et outillage	52 007,26		26 320,19	
Mobilier et matériel roulant	42 849,35		35 620,27	
Location financement	276 897 098,53		256 021 532,75	
Autres immobilisations corporelles	193 823,08		193 823,08	
Immobilisations en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		**79 499 963,05**		**71 009 473,50**
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	356 275,20		356 275,20	
Autres immobilisations financières	79 143 687,85		70 653 198,30	
ACTIFS CIRCULANTS		**87 870 379,52**		**103 170 908,29**
CRÉANCES À PLUS D'UN AN		**5 123 035,57**		**7 374 938,31**
Créances commerciales	5 123 035,57		7 374 938,31	
Autres créances				
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION		**22 285 631,56**		**26 699 170,62**
Commandes en cours d'exécution	22 285 631,56		26 699 170,62	
CRÉANCES À UN AN AU PLUS		**16 990 610,42**		**19 845 858,48**
Créances commerciales	8 813 755,57		13 341 989,02	
Autres créances	8 176 854,85		6 503 869,46	
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE		**23 899 479,80**		**21 436 406,91**
Actions propres	0,00		0,00	
Autres placements	23 899 479,80		21 436 406,91	
VALEURS DISPONIBLES		**14 990 114,45**		**23 646 052,53**
COMPTES DE RÉGULARISATION		**4 581 507,72**		**4 168 481,44**
		483 697 317,09		**473 100 666,14**

PASSIF	2017 Montants	2017 Totaux	2016 Montants	2016 Totaux
CAPITAUX PROPRES		**116 579 864,90**		**114 523 466,64**
CAPITAL		**43 485 211,24**		**38 118 972,78**
Capital souscrit	78 656 124,04		69 304 864,68	
Capital non appelé (-)	35 170 912,80		31 185 891,90	
PLUS-VALUES DE RÉÉVALUATION		**189 146,66**		**189 146,66**
RÉSERVES		**22 053 926,08**		**22 053 926,08**
Réserve légale	207 234,40		207 234,40	
Réserves indisponibles				
Réserves disponibles	21 846 691,68		21 846 691,68	
BÉNÉFICE REPORTÉ		**134 575,10**		**99 211,24**
SUBSIDES REÇUS EN CAPITAL		**50 717 005,82**		**54 062 209,88**
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		**3 938 681,05**		**4 510 018,30**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**3 938 681,05**		**4 510 018,30**
Pensions	991 100,00		1 420 908,30	
Grosses réparations et gros entretiens	700 000,00		700 000,00	
Autres risques et charges	2 247 581,05		2 389 110,00	
DETTES		**363 178 771,14**		**354 067 181,20**
DETTES À PLUS D'UN AN		**304 614 150,41**		**281 728 053,05**
Dettes de location-financement	269 443 234,91		250 542 158,45	
Autres dettes	35 170 915,50		31 185 894,60	
DETTES À UN AN AU PLUS		**49 913 336,06**		**61 687 407,18**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	17 498 111,19		17 237 083,21	
Dettes financières				
Dettes commerciales	4 650 331,97		6 728 166,91	
Acomptes reçus sur commande	17 057 428,44		22 864 944,01	
Dettes fiscales, salariales et sociales	3 583 913,55		3 082 373,87	
Autres dettes	7 123 550,91		11 774 839,18	
COMPTES DE RÉGULARISATION		**8 651 284,67**		**10 651 720,97**
		483 697 317,09		**473 100 666,14**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

COMPTE DE RESULTATS	2017 Montants	2017 Totaux	2016 Montants	2016 Totaux
VENTES ET PRESTATIONS		**67 318 214,19**		**67 759 504,54**
Chiffre d'affaires	69 247 397,09		59 688 008,71	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	-4 578 746,52		5 176 648,19	
Production immobilisée				
Autres produits d'exploitation	2 649 563,62		2 894 847,64	
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS		**56 298 821,18**		**57 010 284,02**
Services et biens divers	19 298 007,43		20 124 833,00	
Rémunérations, charges sociales et pensions	22 343 466,56		21 543 873,18	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	15 281 749,41		14 272 865,40	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'éxécution et sur créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises)	-158 302,15		208 241,87	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	-571 337,25		764 658,25	
Autres charges d'exploitation	105 237,18		95 812,32	
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION		**11 019 393,01**		**10 749 220,52**
PRODUITS FINANCIERS		**4 171 840,41**		**4 895 010,21**
Produits des immobilisations financières	489 855,67		378 092,57	
Produits des actifs circulants	54 387,20		21 256,70	
Autres produits financiers	3 627 597,54		4 495 660,94	
CHARGES FINANCIÈRES		**15 155 869,56**		**14 571 806,50**
Charges des dettes	15 012 421,43		14 568 914,21	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations, utilisations et reprises)	13 390,18		-28 235,69	
Autres charges financières	130 057,95		31 127,98	
BÉNÉFICE (PERTE) COURANT(E) AVANT IMPÔTS		**35 363,86**		**1 072 424,23**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**0,00**		**0,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**0,00**		**0,00**
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS		**35 363,86**		**1 072 424,23**

COMPTE DE RESULTATS (SUITE)

	2017		2016	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS		**0,00**		**0,00**
TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS		**0,00**		**0,00**
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		**0,00**		**0,00**
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		**35 363,86**		**1 072 424,23**
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RÉSERVES IMMUNISÉES		**0,00**		**0,00**
TRANSFERT AUX RÉSERVES IMMUNISÉES		**0,00**		**0,00**
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE À AFFECTER		**35 363,86**		**1 072 424,23**

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	2017		2016	
	Montants	Totaux	Montants	Totaux
BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER		**134 575,10**		**1 167 292,78**
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	35 363,86		1 072 424,23	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédant	99 211,24		94 868,55	
PRÉLÈVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES		**0,00**		**421 918,46**
sur le capital et les primes d'émission	0,00		0,00	
sur les réserves	0,00		421 918,46	
AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES		**0,00**		**1 490 000,00**
au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
à la réserve légale	0,00		0,00	
aux autres réserves			1 490 000,00	
BÉNÉFICE (PERTE) À REPORTER		**134 575,10**		**99 211,24**
INTERVENTION D'ASSOCIÉS DANS LA PERTE		**0,00**		**0,00**
BÉNÉFICE À DISTRIBUER		**0,00**		**0,00**

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en €)

Valeur d'acquisition	
Au terme de l'exercice précédent	573 533,63
Mutation de l'exercice :	
• Acquisitions, y compris la production immoblisée	
• Cessions et désaffectations (-)	
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	573 533,63
Amortissements et Réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	573 533,63
Mutations de l'exercice :	
• Actés	
• Repris car exécdentaires (-)	
• Acquis de tiers	
• Annulés (-)	
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)	
Au terme de l'exercice	573 533,63
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en €)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement	Autres immob. Corporelles
Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	268 945 450,02	2 240 082,34	1 214 345,23	341 355 470,50	198 398,08
Mutation de l'exercice :					
• Acquisitions, y compris la production immoblisée		44 543,88	33 800,98	32 610 457,29	
• Cessions et désaffectations (-)			22 316,51	541 028,99	
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	268 945 450,02	2 284 626,22	1 225 829,70	373 424 898,80	198 398,08
Plus-values					
Au terme de l'exercice précédent	11 922 228,12	22 052,91	10 111,90		
Mutations de l'exercice :					
• Actées					
• Acquises de tiers					
• Annulées (-)		22 052,91	10 111,90		
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	11 922 228,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et Réductions de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	238 224 690,08	2 235 815,06	1 188 836,86	85 333 937,75	4 575,00
Mutations de l'exercice :					
• Actées	3 501 791,76	18 856,81	26 571,90	11 734 528,94	
• Repris car excédentaires (-)					
• Acquises de tiers					
• Annulés (-)		22 052,91	32 428,41	540 666,42	
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	241 726 481,84	2 232 618,96	1 182 980,35	96 527 800,27	4 575,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**39 141 196,30**	**52 007,26**	**42 849,35**	**276 897 098,53**	**193 823,08**
dont :					
Terrains et constructions				276 576 600,71	
Installations, machines et outillages					
Mobilier et matériel roulant				320 497,82	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en €)

	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	789 475,20	70 653 198,30
Mutation de l'exercice :		
• Acquisitions, y compris la production immoblisée		9 232 006,55
• Cessions et retraits (-)		741 517,00
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	**789 475,20**	**79 143 687,85**
Plus-values au terme de l'exercice		
Mutations de l'exercice :		
• Actées		
• Acquises de tiers		
• Annulées (-)		
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		
Mutations de l'exercice :		
• Actées		
• Repris car excédentaires (-)		
• Acquises de tiers		
• Annulées (-)		
• Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Montant non appelé au terme de l'exercice	-433 200,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	**356 275,20**	**79 143 687,85**

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (en €)

(comptes annuels arrêtés au 31/12/2016)

	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles	
Dénomination	**Nombre**	**%**	**Capitaux propres**	**Résultat net**
AQUAWAL	746	12	3 111 308,00	58 934,00
TERRANOVA	435	12,5	1 466 965,00	215 493,00

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en €)

	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	**9 891 282,94**	**9 604 704,62**
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	9 891 282,94	9 604 704,62
Montant non appelé (-)		
TITRES À REVENU FIXE	**5 920 350,90**	**9 401 487,46**
dont émis par des établissements de crédit	5 920 350,90	9 401 487,46
COMPTES À TERME DÉTENUS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**8 087 845,96**	**2 430 214,83**
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
• d'un mois au plus	47 845,96	1 265 214,83
• de plus d'un mois à un an au plus	5 000 000,00	415 000,00
• de plus d'un an	3 040 000,00	750 000,00
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE NON REPRIS CI-AVANT	**0,00**	**0,00**

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	772 814,74
Produits acquis : prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	3 808 692,98

ÉTAT DU CAPITAL (en €)

	Montants	Nombre d'actions
CAPITAL SOCIAL		
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	69 304 864,68	
Souscription des communes au Capital Agglomération	6 397 675,00	
Souscription des communes au Capital Zone	2 953 584,36	
Au terme de l'exercice	78 656 124,04	
Représentation du capital		
Catégorie d'actions		
Capital A	504 000,00	14 000
Capital B	1 344 708,00	37 353
Capital C1	25 236,00	701
Capital C2	76 583 780,04	100
Capital D	198 400,00	80
Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		52 234
Au porteur		0

	Montant non appelé	Montant appelé non versé
CAPITAL NON LIBÉRÉ	35 170 912,80	4 422 862,73

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en €)

Provisions pour Service social	160 000,00
Provisions pour litiges	2 087 581,05

ÉTAT DES DETTES (en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts subordonnés			
Emprunts obligataires non subordonnés			
Dettes de locationsfinancement et assimilées	12 992 686,74	217 409 978,52	52 033 256,39
Etablissements de crédit			
DETTES COMMERCIALES			
Fournisseurs			
Effets à payer			
Acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes (SPGE. – Capital D)	4 505 424,45	17 149 217,70	18 021 697,80
TOTAL	**17 498 111,19**	**234 559 196,22**	**70 054 954,19**

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Dettes (ou partie des dettes) garanties par les pouvoirs publics belges
DETTES FINANCIÈRES	
Emprunts subordonnés	
Dettes de locations-financement et assimilées	269 443 234,91
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
DETTES COMMERCIALES	
Fournisseurs	
Effets à payer	
ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
AUTRES DETTES	
TOTAL	**269 443 234,91**

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	(en €)
IMPÔTS (RUBRIQUE 450/3 DU PASSIF)	
Dettes fiscales échues	0,00
Dettes fiscales non échues	102 389,54
Dettes fiscales estimées	0,00
RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES (RUBRIQUE 454/9 DU PASSIF)	
Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	3 481 524,01

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)	3 528 249,18
Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration)	5 123 035,49

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en €)

PRODUITS D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 70) :	
Chiffre d'affaires net :	69 247 397,09
EPURATION	56 135 991,11
DEMERGEMENT	7 958 397,46
EGOUTTAGE PRIORITAIRE	5 153 008,52
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	292 638,00
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	
Nombre total à la date de clôture	264
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	259,6
Nombre effectif d'heures prestées	490 141
FRAIS DE PERSONNEL (RUBRIQUE 62)	
Rémunérations et avantages sociaux directs	15 405 860,79
Cotisations patronales d'assurances sociales	5 515 988,78
Primes patronales pour assurances extra-légales	
Autres frais de personnel	1 421 616,99
Pensions de retraite et de survie	
PROVISIONS POUR PENSIONS (COMPRISES DANS LA RUBRIQUE 635/7)	
Dotations (+) : utilisations et reprises (-)	-429 808,30
RÉDUCTIONS DE VALEUR (RUBRIQUE 631/4)	
Sur stocks et commandes en cours	
• Actées	441 150,60
• reprises (-)	606 358,06
Sur créances commerciales	
• Actées	6 905,31
• reprises (-)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (RUBRIQUE 635/7)	
Dotations	501 757,41
Utilisations et reprises (-)	1 073 094,66
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (RUBRIQUE 640/8)	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	104 165,36
Autres	1 071,82
PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
Nombre total à la date de clôture	0
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	4,6
Nombre effectif d'heures prestées	8 627
Frais pour l'entreprise	270 554,10

RÉSULTATS FINANCIERS (en €)

AUTRES PRODUITS FINANCIERS (RUBRIQUE 750/6)	
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
• Subsides en capital	3 345 204,06
• Subsides en intérêts	
Plus-value de réalisation s/actifs circulants (vente de titres)	58 659,18
Produits financiers sur escompte créance LT	223 734,30
INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉS À L'ACTIF	
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (RUBRIQUE 651)	
Actés	13 390,18
Reprises (-)	
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIERES	
Frais bancaires	7 497,28
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants (-)	122 560,67

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en €)

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (RUBRIQUE 764/9)	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (RUBRIQUE 664/8)	

IMPOTS SUR LE RESULTAT (en €)

Impôts sur le résultat de l'exercice	

AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE :	
à l'entreprise (déductibles)	9 323 279,12
par l'entreprise	13 077 379,96
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :	
précompte professionnel	4 866 935,10
précompte mobilier	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en €)

GARANTIES REELLES	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sureté des dettes et engagements de l'entreprise	
Gages sur d'autres actifs – valeur comptable des actifs gagés	276 897 098,53
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
option d'achat pour contrats de leasing existants	
option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	
AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ETRE QUANTIFIES	
cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement bis (démergement)	599 111,45
cautions adjudicataires pour travaux d'assainissement (épuration)	4 477 207,35
cautions adjudicataires pour travaux d'égouttage prioritaire	2 817 275,64
options d'achat pour contrats de leasing existants	18 632 763,70
options d'achat pour leasing station d'épuration en construction	1 160 153,29
pensions : voir description page 109	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (en €)

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	356 275,20

RELATIONS FINANCIERES AVEC (en €)

LES ADMINISTRATEURS, GERANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES.

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour aurant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	
Aux administrateurs et gérants	242 329,30
Aux anciens administrateurs et gérants	
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES) :	
Emoluments du (des) commissaire(s)	15 069,50
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	
Autres missions d'attestation	

BILAN SOCIAL

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	254,4	226,7	27,7
Temps partiel	7,0	3,7	3,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	259,5	229,6	29,9
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	480 796	429 750	51 046
Temps partiel	9 345	5 219	4 126
Total	490 141	434 969	55 172
Frais de personnel			
Temps plein	21 817 744,31	19 243 393,12	2 574 351,19
Temps partiel	525 722,25	309 152,97	216 569,28
Total	22 343 466,56	19 552 546,09	2 790 920,47
Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs	256,8	226,8	30,0
Nombre effectif d'heures prestées	487 659	432 319	55 340
Frais de personnel	21 543 873,18	18 849 949,15	2 693 924,03

A la date de clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	257	7	262,3
• **Par type de contrat de travail**			
Contrat à durée indéterminée	257	7	262,3
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
• **Par sexe et niveau d'études**			
Hommes	229	4	231,9
de niveau primaire	19	1	19,5
de niveau secondaire	122		122
de niveau supérieur non universitaire	51	3	53,4
de niveau universitaire	37		37
Femmes	28	3	30,4
de niveau primaire			
de niveau secondaire	7		7
de niveau supérieur non universitaire	14	2	15,6
de niveau universitaire	7	1	7,8
• **Par catégorie professionnelle**			
Personnel de direction	5		5
Employés	107	6	111,8
Ouvriers	145	1	145,5
Autres			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à a la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	2,3	2,3
Nombre effectif d'heures prestées	4 112	4 515
Frais pour l'entreprise (en milliers d'€)	44 191,19	226 362,91

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	10		10
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	10		10
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			

SORTIES	Temps plein	Temps partiel	Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	5		5
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	5		5
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	3		3
Prépension			
Licenciement	1		1
Autre motif (démission, décès)	1		1
dont le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation professionnelle à charge de l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	**161**	**17**
Nombre d'heures de formation suivies	**3932**	**327**
Coût net pour l'entreprise	**109 383,77**	**9 096,77**
- dont coût brut entièrement lié aux formations		
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)		

2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS DURANT L'EXERCICE 2017.

La dénomination des procédures de marchés publics a été modifiée le 30 juin 2017 par la mise en application de la nouvelle réglementation sur les marchés publics. 2017 étant à cet égard une année charnière, les anciennes et les nouvelles appellations sont mentionnées en parallèle, la date de la publication des marchés servant de témoin pour l'appellation exacte de la procédure utilisée.

Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques et selon les seuils applicables en fonction de la date de publication des marchés, ces derniers sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- pour les marchés de travaux : par procédure ouverte avec plusieurs critères d'attribution (anciennement appel d'offres général) pour les stations d'épuration, par procédure ouverte avec le prix comme seul critère d'attribution (anciennement adjudication publique) pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.186.000 € hors TVA du 1er janvier 2017 au 29 juin 2017 et 5.225.000 € hors TVA, du 30 juin 2017 au 31 décembre 2017).

- pour les marchés de services et de fournitures : par procédure négociée directe sans publication préalable (anciennement procédure négociée sans publicité) lorsque le montant du marché hors TVA est inférieur à 85.000 € (du 1er janvier 2017 au 29 juin 2017) ou 135.000 € (du 30 juin 2017 au 31 décembre 2017), par procédure ouverte avec le prix comme unique critère (adjudication publique) dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (207.000 € hors TVA du 1er janvier 2017 au 29 juin 2017 et 209.000 € hors TVA, du 30 juin 2017 au 31 décembre 2017).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'AIDE, hors TVA.

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante :

1. procédure ouverte avec prix comme unique critère (adjudication ouverte) avec publicité au niveau européen
2. procédure ouverte avec prix comme unique critère (adjudication ouverte) avec publicité au niveau fédéral
3. procédure restreinte avec prix comme unique critère (adjudication restreinte) avec publicité au niveau européen
4. procédure restreinte avec prix comme unique critère (adjudication restreinte) avec publicité au niveau fédéral
5. procédure ouverte multicritère (appel d'offres général) avec publicité au niveau européen
6. procédure ouverte multicritère (appel d'offres général) avec publicité au niveau fédéral
7. procédure restreinte multicritère (appel d'offres restreint) avec publicité au niveau européen
8. procédure ouverte multicritère (appel d'offres restreint) avec publicité au niveau fédéral
9. procédure concurrentielle avec négociation (procédure négociée avec publicité)
10. procédure négociée directe sans publication préalable (procédure négociée sans publicité)
11. procédure d'extrême urgence
12. procédure négociée directe sans publicité préalable de faibles montants (sur simple facture acceptée)

MARCHES 2017						
	DIRECTION INVESTISSEMENTS		DIRECTION EXPLOITATION		DIRECTION ADMINISTRATION & FINANCES	
	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)	Nombre de marchés	Montant total (€)
Travaux	75	14 202 258,67 €	13	835 446,01 €	0	0,00 €
Services	110	1 451 278,83 €	28	1 647 412,97 €	6	104 430,00 €
Fournitures	0	0,00 €	18	891 361,11 €	0	0,00 €
Total	**185**	**15 653 537,50 €**	**59**	**3 374 220,09 €**	**6**	**104 430,00 €**
soit un total de 250 marchés pour un montant de 19.132.187,59 € hors TVA						

DIRECTION INVESTISSEMENTS

MARCHES DE TRAVAUX

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
SA ABTECH	SERAING - COLLECTEURS SUPÉRIEUR ET INFÉRIEUR DE LA RUE BRIALMONT	154 056,30 €	2
SA ANDRE CHENE	SERAING - COLLECTEUR SUPÉRIEUR DE L'IMPASSE COLLARD	130 103,00 €	2
SA RENOTEC	LIEGE (WANDRE) - COLLECTEURS DE LA PLAINE - RUE D'ELMER - ETANCHEMENT. RÉSEAU SP3, 3ÈME LOT - 3ÈME PARTIE - 2ÈME PHASE	210 623,09 €	2

EPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
SA BODARWE	Egouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	237 136,00 €	2
SA COP & PORTIER	Collecteur du ruisseau du Bois de Sart	608 695,00 €	1
SA ELOY Travaux	Collecteurs de Crisnée - 2ème partie	1 748 380,23 €	2

EGOUTTAGE

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
AERTSSEN TERRASSEMENTS DE HUY	AMAY : Egouttage et réfection de la rue Petit Rivage.	499 328,73 €	2
ABTECH SA DE HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU	BRAIVES : Egouttage de la rue Genon. Avenant n°2.	13 816,33 €	10
	BRAIVES : Egouttage de la rue Genon. Avenant n°3.	1 857,96 €	10
BAGUETTE SA DE THIMISTER-CLERMONT	SOUMAGNE : Réfection et égouttage de la rue Arnold Trillet (partie haute).	436 559,18 €	2
	DISON : Egouttage de la rue de Renoupré.	275 338,13 €	2
	JALHAY : Egouttage, amélioration de voirie et renouvellement des conduites de distribution d'eau au hameau de Nivezé (phases 2 et 3).	551 621,21 €	2
	REMICOURT : Egouttage et amélioration d'un tronçon de l'avenue Maurice Delmotte. Marché de travaux complémentaires.	167 058,78 €	10
	REMICOURT : Egouttage et amélioration d'un tronçon de l'avenue Maurice Delmotte. Avenant n°1	5 408,12 €	10
	THIMISTER-CLERMONT : Réfection de la rue Cavalier Fonck, Avenant n°1.	15 972,70 €	10
	BAELEN : Egouttage de la rue du Thier. Avenant n°1.	73 635,15 €	10
	FLEMALLE : Egouttage et réfection de la rue de l'Arbre St-Michel - phase 2. Avenant n°1.	41 472,12 €	10
	WANZE : Egouttage d'une partie de la rue de l'Alouette et égouttage et réfection de la rue Lucien Poncelet. Avenant n°2.	16 347,39 €	10
	REMICOURT : Egouttage et amélioration d'un tronçon de l'avenue Maurice Delmotte. Avenant n°2.	2 335,75 €	10
	DALHEM : Amélioration et égouttage de la N604 (phase 1).	1 001 711,27 €	2
	THIMISTER-CLERMONT : Réfection de la rue Cavalier Fonck. Avenant n°2.	1 146,65 €	10
	VERVIERS : Egouttage et aménagement de la voirie rue de Grand-Rechain et de la place de Petit-Rechain. Avenant n°1.	13 827,00 €	10
BODARWÉ SA	LIMBOURG : Egouttage de la rue Halloux.	156 531,50 €	2
	WAIMES : Egouttage et réalisation de la station de pompage de la route des Bains. Avenant n°1.	3 317,23 €	10

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
CLAUDE JOBE DE BLEGNY	VISE : Crédit d'impulsion 2015. Egouttage reliant l'avenue F. Roosevelt et la rue Basse-Hermalle. Avenant n°1.	30 019,06 €	10
CHÊNE SA DE TROOZ	VISE : Réhabilitation d'un bassin d'orage au Hennen à Visé. Avenant n° 1.	-606,50 €	10
COP ET PORTIER DES AWIRS	SAINT-NICOLAS : Remplacement d'un tronçon d'égouttage entre la rue Thier Delor et la rue Ferdinand Nicolay. Avenant n°1.	2 145,15 €	10
	VERLAINE : Amélioration et égouttage de la rue Grand Route. Avenant n° 1	29 600,00 €	10
	HUY : Egouttage et renouvellement des installations de distribution d'eau de la chaussée des Forges	1 414 651,67 €	2
	OREYE : Egouttage de la rue des Combattants et renouvellement des installations de distribution d'eau. Avenant n°1.	113 102,76 €	10
ELSEN & FILS	WELKENRAEDT : Travaux d'égouttage rues des Bouleaux, Saint-Paul et Saint-Vincent. Avenant n°1.	16 199,53 €	10
ENTREPRISES DEUMER BERNARD	HAMOIR : Egouttage des Quais Saulxures, A. Lhoest et des rues Ravenne, Pré Limbor et de Tohogne, Avenant n°1.	46 971,97 €	10
	HAMOIR : Egouttage des Quais Saulxures, A. Lhoest et des rues Ravenne, Pré Limbor et de Tohogne. Avenant n°3.	50 597,08 €	10
GEHLEN ROGER DE WAIMES	CHAUDFONTAINE : Réalisation d'une canalisation à l'arrière de certaines parcelles de l'avenue François Bovesse à Mehagne.	112 175,10 €	2
	HAMOIR : Amélioration et égouttage de la rue de Hittin. Avenant n°1.	16 035,21 €	10
	MALMEDY : Egouttage de la place Nicolas Pietkin et de la rue F. Lang. Avenant n°1.	52 641,84 €	10
HYDROGAZ SA DE GRÂCE-HOLLOGNE	BRAIVES : Aménagement de l'îlot d'entreprises d'Avennes à Braives	252 331,72 €	2

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
J.M.V. COLAS BELGIUM	ANS : Aménagement et égouttage des abords de la nouvelle piscine à Loncin.	480 687,33 €	2
	BRAIVES : Rénovation de la rue Trou Potier.	130 239,74 €	2
	BERLOZ : Amélioration et égouttage de la rue Hasselbrouck (partie Nord). Travaux complémentaires	148 552,15 €	10
	BERLOZ : Amélioration et égouttage de la rue Hasselbrouck (partie Nord).Travaux complémentaires.	200 301,70 €	10
	BERLOZ : Amélioration et égouttage de la rue Hasselbrouck (phase 1). Avenant n°1.	42 198,25 €	10
	BRAIVES : Rénovation de la rue Trou Potier. Avenant n°1.	6 406,03 €	10
	NEUPRE : Collecteur de Neuville – 2ème partie. Egouttage de la rue Enclos aux Epines	181 139,85 €	2
	ANS : Aménagement et égouttage des abords de la nouvelle piscine à Loncin. Avenant n°1.	12 259,00 €	10
	LIEGE (Chênée) : Rue du Centenaire. Aménagement de la voirie et chemisage de la canalisation d'égouttage existante. Renouvellement des installations de distribution d'eau. Renouvellement des réseaux de gaz et d'électricité. Adaptation des installations téléphoniques et en fibre optique. Marché de travaux complémentaires.	635 985,17 €	10
KRINKELS DE NANINNE	LIMBOURG : Réhabilitation de l'égout rue Bêverie Avenant n°1.	27 164,76 €	10
LEJEUNE & FILS DE SPA	SPA : Egouttage et rénovation du Chemin Henrotte. Avenant n°1.	0,00 €	10
MOES-ROBERT ET FILS DE LATINNE	HANNUT : Amélioration et égouttage de la rue de Merdorp.	99 007,30 €	10
NELLES FRÈRES SA DE MALMEDY	LIEGE : Egouttage de la rue de Beyne (partie). Marché de travaux complémentaires.	311 333,79 €	10
	STAVELOT : Egouttage et rénovation des voiries des rues Gustave Dewalque, des Tanneries et Place Wibald. Avenant n°1.	28 239,00 €	10
	LIEGE : Egouttage de la rue de Beyne (partie). Avenant n°1	63 611,17 €	10
	LIEGE : Egouttage de la rue de Beyne (partie). Avenant n°2.	22 052,40 €	10
TEGEC D'ALLEUR	LIMBOURG : Egouttage des immeubles sis rue Ernest Solvay le long de la Vesdre.	189 807,25 €	2

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
TEGEC D'ALLEUR	SERAING : Remplacement d'un tronçon d'égouttage au lieu-dit Trou du Lapin.	167 818,75 €	2
	HERON : Egouttage et réfection des rues Deneffe et Roua. Avenant n°1.	19 492,85 €	10
	PEPINSTER : Egouttage du Village de Goffontaine (phase 2) et de la rue Nids d'Aguesses. Avenant n°1.	15 898,50 €	10
	LIMBOURG : Egouttage des immeubles sis rue Ernest Solvay le long de la Vesdre. Avenant n°1.	9 778,20 €	10
	LIEGE : Quai de la Dérivation. Rénovation des canalisations d'égouttage	491 909,65 €	2
WILKIN SA D'ANDRIMONT	VERVIERS :Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux. Avenant n°1.	6 794,07 €	10
	VERVIERS : Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux. Marché de travaux complémentaires.	35 102,35 €	10
	VERVIERS : Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux. Avenant n°2,	9 012,40 €	10
AM ADAMS - WILKIN DE RECHT	THEUX : Aménagement et égouttage du centre de Polleur (phase 1). Avenant n°1.	61 198,81 €	10
AM BODARWÉ - NELLES DE MALMEDY	RAEREN : Amélioration et égouttage de la Hauptstraße	916 716,52 €	2
AM GEHLEN - TEGEC DE WAIMES	HERSTAL : Egouttage et aménagement de la chaussée de Brunehaut (partie) et égouttage de la rue du Cheval Blanc (Liers lots VII et VIII). Avenant n°2.	58 165,66 €	10
	HERSTAL : Egouttage et aménagement de la chaussée de Brunehaut (partie) et égouttage de la rue du Cheval Blanc (Liers lots VII et VIII). Avenant n°3.	-3 452,76 €	10
AM ELSEN - TRAGECO	LONTZEN : Egouttage entre la rue Mitoyenne et le collecteur de Lontzen. Station de pompage de la rue Roi Baudouin. Collecteur de Lontzen - lot 3.	964 556,20 €	2
AM TEGEC - GEHLEN D'ALLEUR	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage et rénovation de la rue des Sarts. Avenant n°1.	8 356,92 €	10
SM GEHLEN - TRAGECO DE WAIMES	BAELEN : Egouttage et réfection des rues Oeveren, Pingeren, Plein-Vent et Heggen - phase 1.	352 852,25 €	2
	LIMBOURG : Réfection et égouttage de la Nouvelle Route. Avenant n°1.	6 930,00 €	10

MARCHES DE SERVICES

ETUDES ET DIRECTION DE TRAVAUX, SURVEILLANCE DES TRAVAUX

On notera que les montants renseignés sont des montants estimés par l'application du taux d'honoraires remis sur le montant le plus actuel connu des travaux au moment de l'attribution du marché de services.

EGOUTTAGE

Note : les montants renseignés dans le tableau sont les montants relatifs à l'étude et la direction des travaux d'égouttage et sont à charge de l'AIDE

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
ARCADIS DE LIÈGE	BRAIVES : Egouttage de la rue de la Vigne. Avenant n°1.	6 017,10 €	10
	LIMBOURG : EGOUTTAGE DE LA PLACE LÉON D'ANDRIMONT. AVENANT N°1.	8 881,33 €	10
BERG D'EUPEN	PLOMBIERES : Aménagement et égouttage des rues Saint-Hubert et de Moresnet, Avenant n°1.	59 092,03 €	10
	PLOMBIERES : Aménagement et égouttage des rues Saint-Hubert et de Moresnet – Configuration d'assainissement alternative	61 248,07 €	10
B.BODSON DE QUEUE-DU-BOIS	LIEGE : Réparation des égouts de priorité 1 : Zone IV - Guillemins - Centre - Saint-Léonard. Avenant n°1.	41 933,06 €	10
	REMICOURT : Amélioration de l'égouttage au niveau de la rue de la Résistance près du carrefour avec la rue Al Baye	5 907,50 €	10
	LIEGE : Réparation des égouts de priorité 1 : Zone IV - Guillemins - Centre – Saint Léonard. Avenant n°1 modifié.	3 980,49 €	10
C² PROJECT DE LASNE	JUPRELLE : Réfection de voirie et égouttage d'une partie de la rue Basse des Chênes et d'une partie de la rue Provinciale.	22 722,97 €	10
ECAPI DE BAS-OHA	DONCEEL : Réfection et égouttage de la rue de Stier (phase 2).	10 891,82 €	10
	VILLERS-LE-BOUILLET : Egouttage et réfection d'une partie de la rue du Vieux Clocher.	6 987,68 €	10
	WANZE : Rues V. Martin et F. Lacroix : égouttage et réfection de voirie.	11 399,43 €	10
	VERLAINE : Amélioration et égouttage de la rue de la Station (entre Vinâve des Stréats et la rue des Stanges)	12 104,14 €	10
GESPLAN DE LOUVEIGNÉ	BEYNE-HEUSAY : Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route.	68 492,91 €	10
	PLOMBIERES : Amélioration de la rue des Ecoles à Gemmenich.	22 715,94 €	10
	HERVE : Réfection de l'égouttage et rénovation de la voirie rue Haute et route de Charneux (tronçon entre la N3 et la ligne 38). Avenant n°1.	1 198,29 €	10
	BASSENGE : Etude diagnostique du réseau d'égouttage et de collecte de l'entité de Roclenge.	56 018,50 €	10
	VERVIERS : Réhabilitation de l'égouttage de la rue d'Ensival.	58 246,94 €	10
	HERVE : Egouttage et amélioration de la rue Albert Leclercq et d'une partie de la rue du Vieux Comptoir.	18 496,97 €	10
	SPRIMONT : Réaménagement de la rue du Suffrage Universel.	15 842,56 €	10
	AYWAILLE : Egouttage de la Place Thiry, des rues du Rivage et de l'Enseignement.	26 599,30 €	10

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
GESPLAN DE LOUVEIGNÉ	SPA : Rénovation de l'égouttage Place Royale.	10 234,35 €	10
	VERVIERS : Réhabilitation de l'égouttage de la rue d'Ensival. Avenant n°1.	5 610,00 €	10
	LIEGE : Egouttage de la rue de Beyne (partie). Avenant n°2.	5 231,01 €	10
GÉODILEX DE SPA	LIMBOURG : Restauration de l'égouttage de la rue Joseph Wauters.	19 668,62 €	10
	SERAING : Egouttage de la route du Condroz (Entre rue de Tilff et rue Gonhy).	21 073,24 €	10
JML LACASSE-MONFORT DE LIERNEUX	HERSTAL : Egouttage et amélioration de la rue de la Bance (entre les n°14 et 60).	8 412,24 €	10
	HERSTAL : Egouttage et amélioration de la rue du Doyard (partie entre les rues de l'Hospice et de l'Ancienne Bure).	6 521,43 €	10
	HERSTAL : Egouttage de la rue Hardisse Voie.	14 016,21 €	10
	OREYE : Remise en état et en conformité de la station de pompage du Clos Marchal	7 237,76 €	10
RADIAN DE THIMISTER-CLERMONT	PEPINSTER : Egouttage de Goffontaine (phase 2). Avenant 3.	4 192,76 €	10
SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL	LIEGE : Rue Ferdinand Borny. Chemisage de l'égout	3 952,50 €	10
	OUPEYE : Egouttage de la rue du Broux	16 415,94 €	10
	LIERNEUX : Réhabilitation du réseau d'égouttage rue des Véhinnes.	5 574,20 €	10
	OLNE : Réfection et égouttage de la rue Froidbermont (partie).	5 840,00 €	10
	STAVELOT : Egouttage de la rue Léon Crismer et de la route de Challes.	11 336,34 €	10
	VERVIERS : Egouttage rue de Battice.	12 510,42 €	10
SOTREZ-NIZET D'EUPEN	HERVE : Egouttage du quartier de la rue du Vieux Tiège. Avenant 2.	3 051,04 €	10
	BUTGENBACH : Egouttage et réfection du Wirtzfelderweg.	11 762,76 €	10
	CHAUDFONTAINE : Réhabilitation de l'égout de la rue du Hêtre Pourpre et réfection des voiries rues du Hêtre Pourpre, Radoux Rogier et du Marronnier à Embourg. Avenant n°1.	1 445,52 €	10
	LIMBOURG : Réhabilitation de la rue Thier de Villers et égouttage de la rue de la Bergerie.	21 229,30 €	10
	LIMBOURG : Réfection et égouttage de la Nouvelle Route.	6 766,69 €	10
SWECO	HERSTAL : Egouttage de la rue Vinâve (partie). Avenant n°2.	1 520,00 €	10
TPF ENGINEERING	HERSTAL : Egouttage des rues de l'Amitié (partie), du Patar et modification de l'égouttage rue de l'Aunaye (partie aval). Avenant n°1.	2 990,00 €	10
	VERVIERS : Egouttage des rues de Pepinster et de la Saunerie. Avenant n°2	9 396,06 €	10
	VISE : Egouttage et aménagement de la rue Voie Mélard à Cheratte.	20 780,42 €	10
VILLE DE VERVIERS	VERVIERS : Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux	2 428,83 €	10
	VERVIERS : Egouttage et réfection des escaliers du Châtelet	1 544,71 €	10

COORDINATION-SECURITE

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
BEGUIN PIERRE COORDINATION SÉCURITÉ	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16ème lot - 2ème partie - 2ème phase	6 138,00 €	10
COSETECH SPRL	LIEGE (Wandre) - Collecteurs de la plaine - rue d'Elmer - Etanchement. Réseau SP3, 3ème lot - 3ème partie - 2ème phase	1 599,28 €	10

EPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
B.I.S. SERVICES (SOCORA) SPRL	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, station de pompage de Donmartin et conduite de refoulement	4 950,00 €	10
	Collecteur du ruisseau du Bois de Sart	1 700,00 €	10
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	Station d'épuration de Wonck	5 796,81 €	10
PS2 SPRL	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	2 095,38 €	10

On notera que les montants renseignés sont des montants estimés par l'application du taux d'honoraires remis sur le montant le plus actuel connu des travaux au moment de l'attribution du marché de services.

EGOUTTAGE

Note : les montants renseignés dans le tableau sont les montants relatifs à la coordination des travaux d'égouttage

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
ACOSSIA	ANS : Aménagement et égouttage des abords de la nouvelle piscine de Loncin.	3 157,02 €	10
BEGUIN PIERRE	HERVE : Réalisation d'un déversoir d'orage, remplacement de canalisations d'égouttage et pose d'une canalisation de trop-plein du réseau d'égouttage de Battice rue Beauvallon.	545,69 €	10
	SPA : Egouttage et rénovation du Chemin Henrotte.	1 312,50 €	10
	LIMBOURG : Egouttage des immeubles sis rue Ernest Solvay le long de la Vesdre	854,13 €	10
	LIMBOURG : Egouttage de la rue Halloux	767,00 €	10
BFS COORDINATION	BLEGNY - LIEGE - VISE : Aménagement et égouttage de la route du Pays de Liège.	1 199,70 €	10

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
B.I.S. SERVICES	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la voirie rue Awan-Goza.	1 204,39 €	10
	LIMBOURG : Réhabilitation de l'égout rue Bêverie.	847,90 €	10
	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE : Amélioration et égouttage de la rue des Bouleaux.	650,11 €	10
	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage et rénovation des rues E. Jossens (partie), Long Pré et Impasse Lombard	895,78 €	10
	HAMOIR : Amélioration et égouttage de la rue de Hittin.	659,55 €	10
	HUY : Réfection de la rue des Vignes.	668,51 €	10
COMMUNE DE PEPINSTER	PEPINSTER : Egouttage du Village de Goffontaine (phase 2) et de la rue Nids d'Aguesses	517,09 €	10
COMMUNE D'OUPEYE	OUPEYE : Egouttage et réfection générale de l'avenue Reine Astrid.	0,00 €	10
COSETECH SPRL	SERAING : Remplacement d'un tronçon d'égouttage au lieu-dit Trou du Lapin.	969,99 €	10
FRÉDÉRIC BAGUETTE COORDINATION	HANNUT : Amélioration et égouttage de la rue de Merdorp	342,28 €	10
PS2 SPRL	EUPEN : Egouttage de l'Oeberg et de l'Oestraße (phase 1).	543,43 €	10
	AMAY : Egouttage et réfection de la rue Petit Rivage.	909,85 €	10

ESSAIS GEOTECHNIQUES

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
ICM ENGINEERING SPRL	SERAING (Jemeppe) - Exutoire secondaire IV - 1ère tranche (partie SOWAER)	44 700,00 €	10

EPURATION (ASSAINISSEMENT)

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
FONDASOL SA	Station de pompage de Xhendelesse et conduite de refoulement	29 811,00 €	10
ICM ENGINEERING SPRL	Station d'épuration de Liège-Sclessin	63 900,00 €	10
	Collecteur de Grüfflingen	11 225,00 €	10
SMET GWT WALLONIE SA	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	79 200,00 €	10
	Collecteur et station de pompage de Hollogne-sur-Geer et collecteur et station de pompage de Grand-Axhe	19 985,00 €	10
	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	57 942,50 €	10

EGOUTTAGE

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
ICM ENGINEERING SPRL	LIMBOURG : Réhabilitation de la rue Thier de Villers et égouttage de la rue de la Bergerie.	7 410,00 €	10
FONDASOL SA	BEYNE-HEUSAY : Construction d'un bassin de temporisation le long de la Grand Route	22 810,00 €	10
	OUPEYE : Réfection générale et égouttage de la rue du Broux à Oupeye	9 560,00 €	10
	PLOMBIERES : Amélioration de la rue des Ecoles à Gemmenich.	17 468,75 €	10
	VERVIERS : Egouttage des rues de Pepinster et de la Saunerie	23 550,00 €	10
SMET GWT WALLONIE SA	LIEGE : Rue Souverain-Pont et rue Matrognard : égouttage	9 590,00 €	10
	WELKENRAEDT et LONTZEN : Travaux d'amélioration et d'égouttage rue Mitoyenne (partie)	14 210,00 €	10

EMPRISES - PLANS DE DIVISION ET RAPPORTS D'EXPERTISES

EGOUTTAGE

Plans de division

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
DUPONT GUY	GRACE-HOLLOGNE : Rues Arbre à la Croix, des Fonds d'Ivoz, Victor Wathour, du Saou, avenue des Acacias	1 355,00 €	12
GESPLAN	SPA : Route du Tonnelet et Préfayhai	780,00 €	12
SOTREZ-NIZET	HAMOIR : Egouttage des rues du Neblon et du Pré Limbor, des rues, du Vieux Mayeur, Ravennes, du quai Saulxures vers le quai Lhoest A.	2 450,00 €	12
OUDAR	WANZE : Egouttage et réfection de voirie des rues de l'Alouette et Poncelet	1 000,00 €	12

Rapports d'expertise

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
MAHU JEAN-LOUIS	Verviers : rue martinval	1195,38	12
	Aywaille : chemin Fond de la Ville	907,40 €	12
	Welkenraedt : rues des Bouleaux, St-Paul et St-Vincent	873,38 €	12
	Blegny : rue du Pays de Liège	297,90 €	12
	Eupen : Egouttage de l'Oeberg et de l'Oestrasse (ph 1)	368,66 €	12
	Seraing : égout reliant rue du Lièvre au "remblai du lapin"	533,49 €	12
	Beyne-heusay : rue Trou du Renard	543,58 €	12
	Herve : tronçon entre rue de Verviers et village de Chaineux et bassin d'orage	874,30 €	12
	Limbourg : rue de Halloux	1 390,77 €	12

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
MAHU JEAN-LOUIS	Baelen : rues Oeveren, Plein-Vent et Heggen - Ph 1	363,61 €	12
	Verviers : rue martinval	222,54 €	12
	Welkenraedt : égouttage ruisseau ruyf henri-chapelle	344,32 €	12
	Theux : route du Congrès de Polleur (07-09)	266,20 €	12
	Jalhay : Nivezé Bas Phases 2 et 3	646,76 €	12
	Herve : rue Beauvallon	900,77 €	12

CADASTRES DES RESEAUX

SERVICES AUX COMMUNES

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
GLOBEZENIT	EUPEN Cadastre du réseau d'égouttage d'Eupen	80 640,00 €	2
	SANKT-VITH : Cadastre des réseaux de Sankt-Vith (phase 1)	33 000,00 €	10
	GRACE-HOLLOGNE : Cadastre de l'égouttage de Grâce-Hollogne - zone 1 (Horion Velroux et Bierset).	46 200,00 €	2
	Cadastre des réseaux d'assainissement : bassin technique de la station d'épuration de Liège Sclessin et collecteurs divers.	13 665,00 €	10
BODSON	KELMIS : Cadastre de Hergenrath et Neu Moresnet, à Kelmis	35 247,50 €	10
	PEPINSTER : Cadastre du réseau d'égouttage de Pepinster (Phase 1 - Wegnez).	18 006,25 €	10

DIRECTION EXPLOITATION

MARCHES DE TRAVAUX

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
Marchés attribués suivant législation marchés publics < 30/06/2017 :			
ACH	Stations de pompage Coronmeuse, n°5 Wandre, n° 7 et 9 Jemeppe, n°2 et 6 Seraing, n°12 Tilleur, n° 1 et 2 Vivegnis : Amélioration de la sécurité – placement - remplacement d'échelles sur les accès dangereux (1ère partie)	89 999,00 €	2
	Station d'épuration du lotissement Plein Sud à Polleur : Travaux d'adaptation aux critères d'exploitation de l'AIDE – Phase II	52 353,59 €	10
CHENE SA	Ensemble des ouvrages : Secteur de Liège-Oupeye et Aval (Zone IV). Entretien des espaces verts	46 999,25 €	10
	Station de pompage de Banneux. Travaux de réfection de la dalle de couverture du puisard	15 479,99 €	10
RENOTEC	Station de pompage n°1 de Wandre. Travaux de sécurisation des fissures du revêtement de façade	38 459,18 €	10
	Station de pompage de la Waltinne. Travaux divers de génie civil et de réfection du chemin de refoulement	34 694,71 €	10
LAURENTY BATIMENT SA	Station de pompage de Tihange: Travaux de réfection des façades et de remplacement des menuiseries extérieures	255 121,00 €	10
ELSEN & FILS	Eupen : travaux d'aménagement du déversoir d'orage et du collecteur du Temse Park.	100 765,00 €	2
ORLANDO FABRICE	Stations d'épuration du Lilot, d'Oreye et de la Waltinne : Travaux de démoussage des toitures des lites de séchage et des bâtiments de service	19 583,00 €	10
AB TECH	Station de pompage de la Waltinne : Travaux de remplacement du revêtement hydrocarboné et de réfection des lits de séchage	50 366,29 €	2
GISSENS GUY	Collecteur de la Julienne: réfection de la tête de rejet du déversoir Ch.D.61	15 430,00 €	2

Gestion opératonnelle des réseaux

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
ELSEN & FILS	EUPEN: travaux d'aménagement du déversoir d'orage et du collecteur du Temse Park.	100 765,00 €	2
GISSENS GUY	VISE: collecteur de la Julienne: réfection de la tête de rejet du déversoir Ch.D.61	15 430,00 €	2

MARCHES DE FOURNITURES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
Marchés attribués suivant législation marchés publics < 30/06/2017 :			
IBAK	Achat d'une licence supplémentaire IKAS	12 000,00 €	10
	Achat de matériel endoscopique	235 700,00 €	10
LOCA-CENTRE	Station d'épuration de Membach : Centre de regroupement des Produits de Curage de Réseaux d'Assainissement : achat d'un chargeur sur roues d'occasion	10 000,00 €	10
KALSCHEUER Liège	Achat véhicule Mercedes-Benz Sprinter 316 (véhicule d'endoscopie)	29 770,00 €	10
SEEPEX	Centre de postchaulage des boues de Lantin : Unité rotative de la ligne de chaulage n°1 : acquisition de pièces de rechange	12 422,76 €	10
	Station d'épuration de Liège-Sclessin : Pompes gaveuses-malaxeuses des boues, acquisition de pièces de réserve	11 969,70 €	10
AERZEN	Station d'épuration de Liège-Sclessin : Production d'eau de service, acquisition d'un surpresseur de réserve	11 703,00 €	10
ADAM PUMPS	Station de pompage 5 de Wandre et SE Wegnez : Acquisition de pièces de réserve pour pompes ENSIVAL	138 620,00 €	2
CONSTRUCTION + TÉLÉCOMMUNICATIONS	Station d'épuration de Liège-Oupeye : Alimentation électrique basse tension : remplacement de deux protections électriques triphasées	31 700,00 €	10
SHANKS WASTE WALLONIA & SERVICES	Station d'épuration de Liège-Sclessin : Achat de 8 conteneurs à boues	36 400,00 €	10
SEDE BENELUX	Station d'épuration de Liège-Sclessin : Achat de 2 conteneurs à boues	9 920,00 €	10
Marchés attribués suivant législation marchés publics > 30/06/2017 :			
XYLEM WATER SOLUTIONS BELGIUM	Station d'épuration de Liège-Sclessin : Traitement biologique : acquisition d'un inducteur de courant de réseve	12 824,61 €	10
KAUFFMAN CLEANING	Station d'épuration de Liège-Sclessin : Filtres-presses de déshydratation des boues : acquisition d'une pompe de réserve pour le dispositif de lavage des toiles	9 327,10 €	10
ANDRITZ	Station d'épuration de Liège-Sclessin: Filtres-presses de déshydratation des boues : acquisition de plateaux de réserve	41 533,94 €	10

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
IBAK	Achat d'une licence supplémentaire IKAS	12 000,00 €	10
IBAK	Achat de matériel endoscopique	235 700,00 €	10
KALSCHEUER Liège	Achat véhicule Mercedes-Benz Sprinter 316 (véhicule d'endoscopie)	29 770,00 €	10
LOCA-CENTRE	BAELEN: SE Membach: Centre de regroupement des Produits de Curage de Réseaux d'Assainissement : Achat d'un chargeur sur roues d'occasion	10 000,00 €	10

MARCHES DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
Marchés attribués suivant législation marchés publics < 30/06/2017 :			
E.F.T. COF	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE (Zone I) : Entretien des espaces verts	45 240,00 €	2
	Ensemble des ouvrages : Secteur de SAINT-NICOLAS et de LIEGE-SCLESSIN (Zone VI) : Entretien des espaces verts	41 617,00 €	2
	Bassins d'orage (Zone V): Entretien des espaces verts	10 209,00 €	2
RECMA	Station d'épuration de Liège-Sclessin (bâtiment administratif), Complexe atelier de Sclessin, Siège social : Nettoyage des locaux et de la vitrerie	65 499,28 €	6
	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE-OUPEYE et AVAL (Zone IV) : Entretien des espaces verts	26 048,00 €	2
CLEANING MASTERS	Ensemble des ouvrages : Secteur de LIEGE (Zone I) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie	20 033,64 €	6
	Ensemble des ouvrages : Secteur de VERVIERS-MALMEDY (Zone III) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie	15 069,80 €	6
	Ensemble des ouvrages : Secteur des MEGA-STEP (Zone IV) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie	29 072,00 €	6
KOSE CLEANING	Ensemble des ouvrages : Secteur de HUY-WAREMME (Zone II) : Nettoyage des locaux et de la vitrerie	6 102,58 €	6
ATOX N.V.	Station d'épuration de Membach Traitement de boues : Location d'une unité mobile de déshydratation	19 020,00 €	10
Vinçotte	EMAS : Réalisation de l'audit de réenregistrement du système de management environnemental pour l'exercice 2017	5 054,00 €	10
IBAK	Entretien et réparation de la caméra endoscopique	15 709,67 €	10
PINEUR CURAGE	Ensemble des ouvrages : Curage des réseaux - Marché stock	60 000,00 €	10
PROTECTION UNIT	Siège social et station d'épuration de Liège-Sclessin Contrat de gardiennage : désignation d'un prestataire de services	24 317,62 €	10
LAURENTY BATIMENTS SA	Siège social : Prestations de conciergerie	15 700,00 €	10
MAINTENANCE PARTNERS WALLONIE	Station d'épuration de Liège-Oupeye : Maintenance des turbosoufflantes	32 230,00 €	10
MATHIEU-THEODOR	Ensemble des ouvrages : Entretien des installations de chauffage au gaz et au mazout de l'AIDE (2017-2018)	11 575,00 €	10
ADAM PUMPS	Station d'épuration de Liège-Oupeye : Poste de relevage principal : révision générale des pompes 121_P0103 et 122_P0103	15 720,00 €	10
EMERSON INDUSTRIAL AUTOMATION BELGIUM	Station d'épuration de Wegnez : Poste de relevage principal : réparation de la pompe P03.01.	12 970,00 €	10
SEDE BENELUX	Valorisation en agriculture par épandage contrôlé des boues de stations d'épuration	1 041 645,00 €	1
Pierre BEGUIN Coordination Sécurité	Ensemble des ouvrages : Coordination de la réalisation des travaux en matière de sécurité et de santé: contrat annuel pour chantiers ponctuels (reconduction)	6 912,50 €	10

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
Marchés attribués suivant législation marchés publics > 30/06/2017 :			
ADAM PUMPS	Station d'épuration de Wegnez : Poste de relevage principal : réparation de la pompe P03.03	8 975,00 €	10
INDUSTRIAL AUTOMATION BELGIUM	Station d'épuration de Wegnez : Maintenance des centrifugeuses des boues secondaires réf. C12.12	13 288,48 €	10
ALFA LAVAL BENELUX	Station d'épuration de Wegnez : Remplacement du contrôleur sur centrifugeuse des boues secondaires réf. C12.11.	12 574,40 €	10

Gestion opérationnelle des réseaux

ADJUDICATAIRE	MARCHÉ	MONTANT Htva	MDP
E.F.T. COF	BASSINS D'ORAGE (Zone V): Entretien des espaces verts	10 209,00 €	2
IBAK	Entretien et réparation de la caméra endoscopique	15 709,00 €	10
PINEUR CURAGE	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Curage des réseaux - Marché stock	60 000,00 €	2
PIERRE BEGUIN COORDINATION SÉCURITÉ	ENSEMBLE DES OUVRAGES: Coordination de la réalisation des travaux en matière de sécurité et de santé: contrat annuel pour chantiers ponctuels (reconduction)	6 912,00 €	10

ADMINISTRATION GENERALE

MARCHES DE SERVICES

ADJUDICATAIRES	MARCHÉS	MONTANT Htva	MDP
LEVEL IT	Outil de gestion des formations	16 160,00 €	10
ESRI BELUX	Maintenance logiciel SIG	9 900,00 €	10
CRD	Conception et impression des rapports annuels	22 170,00 €	10
ALFRESCO	Logiciel GED	22 000,00 €	10
BSB MANAGEMENT CONSULTING	Accompagnement du CGI	22 500,00 €	10
INNEAU TECH	Maintenance des logiciels de réseaux hydrauliques	11 700,00 €	10

3. RAPPORT DE GESTION

EVOLUTION DES AFFAIRES, RESULTATS ET SITUATION DE LA SOCIETE, DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les principaux mouvements ayant affecté les comptes annuels sont les suivants : (en €)

BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) - (2)
ACTIFS IMMOBILISES	**395 826 937,57**	**369 929 757,85**	**25 897 179,72**
Frais d'établissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations incorporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations corporelles	**316 326 974,52**	**298 920 284,35**	**17 406 690,17**
Terrains et constructions	39 141 196,30	42 642 988,06	-3 501 791,76
Installations, machines et outillage	52 007,26	26 320,19	25 687,07
Mobilier et matériel roulant	42 849,35	35 620,27	7 229,08
Location financement et droits similaires	276 897 098,53	256 021 532,75	20 875 565,78
Autres immobilisations corporelles	193 823,08	193 823,08	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours			0,00
Immobilisations financières	**79 499 963,05**	**71 009 473,50**	**8 490 489,55**
Autres entreprises avec lien de participation	356 275,20	356 275,20	0,00
Autres immobilisations financières	79 143 687,85	70 653 198,30	8 490 489,55
ACTIFS CIRCULANTS	**87 870 379,52**	**103 170 908,29**	**-15 300 528,77**
Créances à plus d'un an	**5 123 035,57**	**7 374 938,31**	**-2 251 902,74**
Créances commerciales	5 123 035,57	7 374 938,31	-2 251 902,74
Stocks	**22 285 631,56**	**26 699 170,62**	**-4 413 539,06**
Commandes en cours d'exécution	22 285 631,56	26 699 170,62	-4 413 539,06
Créances à un an au plus	**16 990 610,42**	**19 845 858,48**	**-2 855 248,06**
Créances commerciales	8 813 755,57	13 341 989,02	-4 528 233,45
Autres créances	8 176 854,85	6 503 869,46	1 672 985,39
Placements de trésorerie	**23 899 479,80**	**21 436 406,91**	**2 463 072,89**
Valeurs disponibles	**14 990 114,45**	**23 646 052,53**	**-8 655 938,08**
Comptes de régularisation	**4 581 507,72**	**4 168 481,44**	**413 026,28**
TOTAL DE L'ACTIF	**483 697 317,09**	**473 100 666,14**	**10 596 650,95**

PASSIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) - (2)
CAPITAUX PROPRES	**116 579 864,90**	**114 523 466,64**	**2 056 398,26**
Capital	**43 485 211,24**	**38 118 972,78**	**5 366 238,46**
Plus-value de réévaluation	**189 146,66**	**189 146,66**	**0,00**
Réserves	**22 053 926,08**	**22 053 926,08**	**0,00**
Réserve légale	207 234,40	207 234,40	0,00
Réserve indisponible	0,00	0,00	0,00
Réserve disponible	21 846 691,68	21 846 691,68	0,00
Bénéfice reporté	**134 575,10**	**99 211,24**	**35 363,86**
Subsides en capital	**50 717 005,82**	**54 062 209,88**	**-3 345 204,06**
PROVISIONS	**3 938 681,05**	**4 510 018,30**	**-571 337,25**
Provisions pour risques et charges	**3 938 681,05**	**4 510 018,30**	**-571 337,25**
Pensions et obligations similaires	991 100,00	1 420 908,30	-429 808,30
Grosses réparations et gros entretiens	700 000,00	700 000,00	0,00
Autres risques et charges	2 247 581,05	2 389 110,00	-141 528,95
DETTES	**363 178 771,14**	**354 067 181,20**	**9 111 589,94**
Dettes à plus d'un an	**304 614 150,41**	**281 728 053,05**	**22 886 097,36**
Dettes financières	269 443 234,91	250 542 158,45	18 901 076,46
Autres dettes	35 170 915,50	31 185 894,60	3 985 020,90
Dettes à un an au plus	**49 913 336,06**	**61 687 407,18**	**-11 774 071,12**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	17 498 111,19	17 237 083,21	261 027,98
Dettes commerciales	4 650 331,97	6 728 166,91	-2 077 834,94
Acomptes reçus sur commande	17 057 428,44	22 864 944,01	-5 807 515,57
Dettes fiscales, salariales et sociales	3 583 913,55	3 082 373,87	501 539,68
Impôts	102 389,54	0,00	102 389,54
Rémunérations et charges sociales	3 481 524,01	3 082 373,87	399 150,14
Autres dettes	7 123 550,91	11 774 839,18	-4 651 288,27
Comptes de régularisation	**8 651 284,67**	**10 651 720,97**	**-2 000 436,30**
TOTAL DU PASSIF	**483 697 317,09**	**473 100 666,14**	**10 596 650,95**

COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT

Les ventes et prestations de l'exercice 2017 s'élèvent à 67,3 MEur contre 67,8 MEur pour l'exercice 2016.

Cette régression est principalement due à une diminution des heures facturées par notre Bureau d'étude en raison du lancement de la modernisation indispensable des outils CAO et de la réorganisation des services qui a fortement mobilisé nos équipes. Les activités de notre bureau d'études présentent dès lors une perte pour l'exercice 2017.

Les activités Services aux Communes présentent un résultat légèrement négatif proche de l'équilibre.

Les biens et services divers s'élèvent à 19,2 MEur. Il a noté que ce poste a été influencé par une régularisation en notre faveur des frais électriques de l'exercice précédent (environ 640 KEur).

Les charges du personnel présentent une augmentation de 800 KEur due, en partie, à des indemnités de départ, des indexations et promotions barémiques, mais surtout et principalement, à l'augmentation de l'effectif de notre Direction Exploitation pris en charge par la SPGE.

Les contrats de leasing (lot n°16) relatif aux nouveaux ouvrages d'assainissement entraînent une augmentation des amortissements et des charges financières.

Ces coûts d'exploitation font l'objet d'une facturation à la SPGE dans le cadre du contrat de services.

La maîtrise des autres frais généraux et les rendements positifs de produits financiers liés aux placements prudents de nos réserves permettent d'obtenir pour l'exercice 2017 un résultat à l'équilibre.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	35 363,86	
Résultat reporté de l'exercice précédent	99 211,24	
RESULTAT A AFFECTER		**134 575,10**
• Prélèvement sur réserves disponibles		
- Services aux communes		
- Investissements informatiques		
PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES		**0,00**
• Dotation aux réserves disponibles		
- Investissements informatiques		
- Epuration		
- Démergement		
- Services aux communes		
AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES		**0,00**
RESULTAT A REPORTER		**134 575,10**

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'AIDE pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'AIDE est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la SPGE, elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'AIDE dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Commande en cours d'exécution :

Afin de mieux correspondre à la réalité des pratiques, les règles d'évaluation relatives aux commandes en cours ont été affinées.

En effet, les études de projets sont comptabilisées au prix de revient sous la rubrique « Commandes en cours d'exécution ».

Le résultat de chaque étude de projets est enregistré suite à l'approbation du décompte final.

Un contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

EMAS :

En matière environnementale, l'AIDE a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Complément d'information pour litiges :

Signalons que les risques en matière de litiges sont correctement et prudemment provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'AIDE. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques.

Asbl Service social :

Compte tenu des faibles résultats financiers et de l'impact des surcoûts exceptionnels, notre Asbl Service social a adressé en 2016 une demande d'intervention exceptionnelle à l'AIDE qui a marqué son accord pour l'octroi d'une nouvelle intervention d'un montant identique à l'exercice précédent. Ce montant n'a pas été utilisé et reste provisionné au 31/12/2017.

Immeuble – Siège social :

Compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage. A ce jour, cette provision reste d'actualité et doit être maintenue.

Information sur le régime de pension :

Le 1er janvier 2018, l'AIDE s'est affiliée au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP).

Toutes les obligations de pension nées avant le 1er janvier 2018 ont été reprises sans condition par le SFP.

Au 31 décembre 2017, les actifs constitués au sein de notre organisme de pension OGEO FUND en vue de garantir nos obligations s'élèvent à 109 MEur. A cette même date les provisions techniques s'élèvent à 110 MEur. Cette situation laisse apparaître une sous-couverture de l'ordre de 1 MEur.

Toutefois, compte tenu de la décision d'affiliation au régime de répartition du Service Fédéral Pension (SFP) à dater du 1er janvier 2018, la FSMA n'a pas exigé le versement d'une dotation de redressement puisque le SFP a marqué son accord de reprendre toutes les obligations de pension nées au 31 décembre 2017 et ce sans condition.

Dans le même temps, l'AIDE ayant décidé de ne pas mettre les cotisations futures du SFP à charge de ses réserves chez OGEO FUND et compte tenu que la capitalisation des reliquats des obligations de pension non reprises par le SFP relatives aux agents retraités à dater du 1er janvier 2018 sont peu significatives (moins de 5 MEur), le taux de couverture au 1er janvier 2018 est largement confortable et suffisant.

Dès lors, les réserves excédentaires constituées sont maintenues dans le fonds de pension OGEOFUND.

Le cas échéant, elles pourront être utilisées pour couvrir d'éventuelles cotisations complémentaires de pension si le SFP les sollicite.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

AUTORISATIONS DE MISE EN ADJUDICATION REÇUES DE LA SPGE

		en €
NOTAMMENT :		**hTVA**
SAINT-VITH	Collecteur et station d'épuration de Rodt	1.007.660
LIEGE	Collecteur SP3 à Wandre	301.750
CRISNEE	Collecteur de Crisnée – 2ème partie	1.779.226
LIEGE	Collecteur de la Plaine 16ème lot – 2ème partie – 2ème phase	3.493.297
PLOMBIERES	Collecteur de Tunisbach	341.090

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

PERSPECTIVES

1) DEMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité «Démergement» comme élément du cycle de l'eau dans sa phase «Assainissement» et nommé «*Assainissement bis*».

Depuis le 1er janvier 2004, le démergement est régi par le «contrat de zone», avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la SPGE.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération devait permettre aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement-bis pour la période 2004-2009 a été communiqué le 24 février 2005 par la SPGE. Il a été intégralement accompli.

A la demande de la SPGE, un inventaire des ouvrages d'assainissement-bis encore à réaliser sur le territoire de la Province de Liège avait été établi en date du 1er janvier 2009.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la SPGE en fonction des investissements encore à consentir. L'inventaire se fondait essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

C'est sur base de cet inventaire que, le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'AIDE a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la SPGE en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé alors portait sur un montant d'investissements de 21.770.000 €

hors TVA. Il a été ajusté à plusieurs reprises et, à la fin 2016, il est très largement engagé, de nombreux chantiers étant en cours pour le concrétiser.

En effet, tout programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. C'est pourquoi ils sont adaptés annuellement pour tenir compte de ces éléments tout en restant dans un cadre budgétaire strict.

En 2014, 2015 et 2016, l'Assemblée générale a approuvé des propositions de programmes d'investissement pour les années 2015 à 2021, sans que la SPGE n'approuve ces propositions, lesquelles ne semblant pas être en adéquation avec son plan financier.

Pour avoir une attitude commune vis-à-vis de la SPGE, les trois organismes agréés d'assainissement wallons chargés d'une mission de démergement (AIDE, IDEA et IGRETEC) ont décidé de mettre en évidence et de chiffrer les besoins d'investissement en matière de connaissance, de complétude, d'adaptation, réhabilitation et modernisation et de sécurisation d'ouvrages existants, à perspective de 20 ans et de formuler ensemble une proposition de programme de travaux pour la période 2017-2021 et le période 2022-2026.

Pour ce faire, l'inventaire des travaux de démergement a été actualisé et détaillé pour tenir compte des défis à relever par nos installations dans les prochaines années : adaptation, réhabilitation et modernisation des ouvrages pour tenir compte de l'imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, de l'évolution des régimes de précipitation, de l'évolution du régime hydraulique de Meuse selon les scénarii de changement climatique, de l'apparition de nouvelles pratiques (géothermie par exemple), du vieillissement des ouvrages, de leur obsolescence normative notamment en matière électrique, de la reprise des eaux usées, de l'extension des zones démergées suite à l'urbanisation nouvelle d'anciennes friches industrielles, du comportement des usagers (apparition de déchets solides dans les égouts comme les lingettes), etc.

Ce travail commun a été présenté et défendu auprès de la SPGE en avril 2017 mais ne s'est malheureusement pas traduit dans le programme de travaux 2017-2021 de la SPGE Des pistes de financement à long terme sont explorées par la SPGE et des solutions sont recherchées par celle-ci pour financer les travaux qui doivent être réalisés sans attendre. Ceci devrait aboutir dans le courant de l'année 2018, ou pas.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2020 ont été établis sur base du budget de l'exercice 2017 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2018 : 6.721.000,00 €	2019 : 6.852.000,00 €	2020 : 6.985.000,00 €

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2018 : 902.025,00 €	2019 : 923.125,00 €	2020 : 949.500,00 €

2) EPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 avait été fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon en date du 13 juin 2002.

Un deuxième programme d'investissements a été arrêté par le Gouvernement wallon pour la période 2005-2009 et a été adapté à de nombreuses reprises. Certains dossiers de ce programme sont encore en phase d'étude ou d'exécution.

Un troisième programme d'investissements a été arrêté le 1er avril 2010 par le Gouvernement wallon pour la période 2010-2014, en fixant ses priorités sur base des contentieux européens vis-à-vis de l'implémentation des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines pour les agglomérations de plus de 10.000 E.H. ainsi que pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 E.H. La SPGE nous a transmis le programme d'investissements 2010-2014 en date du 28 avril 2010. Certains dossiers de ce programme sont encore en phase d'étude ou d'exécution.

Un quatrième programme d'investissements, couvrant la période 2015-2016, a été transmis par la SPGE Il ne comportait aucun dossier pour l'AIDE, à l'exception d'une provision pour des actions devant être menées dans le cadre de la protection des zones de baignade.

Jusqu'à présent, le rythme et la priorité des investissements ont été dictés par la résorption des deux contentieux européens liés à l'implémentation insatisfaisante des impositions de la **directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines**. Pour rappel, celle-ci impose la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines dans des délais et selon des normes de traitement qui diffèrent selon la taille des agglomérations qui les produisent et selon la sensibilité du milieu récepteur à l'eutrophisation. En ce qui concerne ce dernier point, on notera que tout le territoire de la Belgique a été considéré par toutes les autorités belges compétentes comme étant sensible à l'eutrophisation, impliquant dès lors des normes plus strictes pour les rejets des agglomérations de plus de 10.000 E.H. (traitement de l'azote et du phosphore).

Une **première procédure infractionnelle** (contentieux C-533/11) concernait le non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations de plus de 10.000 équivalent-habitants. Elle a connu son épilogue le 17 octobre 2013 où la Cour européenne de Justice a condamné la Belgique à payer à la Commission européenne la somme forfaitaire de 10.000.000 € pour *ne pas avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires que comporte l'exécution de l'arrêt du 8 juillet 2004 de la Cour européenne de Justice constatant le manquement du Royaume de Belgique aux obligations découlant des articles 3 et 5 de la directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, telle que modifiée par la directive 98/15/CE de la Commission, du 27 février 1998, cet État membre a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 260, paragraphe 1, TFUE*.

Cette astreinte n'a pas trouvé à s'appliquer car les agglomérations considérées comme non-conformes ont été rapidement mises en ordre grâce, notamment, à la forte implication de notre intercommunale.

Une **deuxième procédure infractionnelle** est en cours pour non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 équivalent-habitants.

Sans entrer dans les détails, ce contentieux concernait au départ, en Province de Liège, trente-six agglomérations (sur 131 au niveau wallon) dont la charge polluante est comprise entre 2.000 et 10.000 EH qui sont soit dépourvues de station d'épuration, soit n'ont pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.

Sur base de l'arrêt du 6 novembre 2014 de la Cour européenne de Justice, ce contentieux ne concerne plus que seize agglomérations de la Province de Liège (sur 48 au niveau wallon) dont la charge polluante est comprise entre 2.000

et 10.000 EH et qui sont soit dépourvues de station d'épuration, soit n'ont pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.
Il s'agit des agglomérations (au sens de la directive 91/271) d'Aywaille, Baelen, Bassenge, Blegny, Crisnée, Dalhem, Fexhe-Slins, Hannut, Oreye, Raeren, Rotheux-Neuville, Saint-Georges-sur-Meuse, Soiron, Sprimont, Villers-le-Bouillet et Welkenraedt.

La mise en conformité de ces agglomérations constitue la première priorité de la SPGE qui, parallèlement à la réalisation des travaux, poursuit ses contacts avec a Commission pour l'informer régulièrement de la mise en conformité de la Wallonie.

En ce qui concerne plus particulièrement l'AIDE, fin 2017, seules les agglomérations de Bassenge, Dalhem et Rotheux-Neuville restaient en défaut de traitement des eaux résiduaires urbaines, des mesures d'accélération des travaux et de mise en service anticipée des ouvrages ont cependant été négociées avec les entrepreneurs adjudicataires afin d'avancer la conformité de ces agglomérations.

Pour implémenter les dispositions de la **directive cadre sur l'eau**, le Gouvernement wallon a adopté les quatre premiers et deuxièmes **plans de gestion par district hydrographique** fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures. Ces objectifs font désormais partie des critères de priorisation des investissements de la SPGE.

Il apparaît clairement que, outre la finalisation des configurations d'assainissement des agglomérations relevant des deux contentieux précités (optimalisation de la collecte des eaux usées), les plans de gestion par district hydrographique et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constitueront un élément majeur de priorisation des investissements à réaliser dans les prochaines années.

L'inventaire des ouvrages d'assainissement qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège, réalisé à la demande de la SPGE en 2009, a été mis à jour en 2016, avalisé par l'Assemblée générale du 19 décembre 2016 et transmis à la SPGE.

Dans le cadre de son 4ème contrat de gestion et de son plan financier 2017-2021, la SPGE a établi un programme de travaux pour la période 2017-2021. Pour ce faire, les programmes antérieurs ont été clôturés et les dossiers dont les travaux n'ont pas débuté au 31 décembre 2016 ont été d'office reportés dans un programme ultérieur, priorité étant évidemment donnée aux dossiers ayant fait l'objet d'une étude, voire d'un marché.

Le programme de travaux 2017-2021 comporte, en fonction de différents critères - dont la taille de l'agglomération et les enjeux environnementaux -, un choix de dossiers hérités des programmes antérieurs et de dossiers issus de l'inventaire des travaux d'assainissement restant à réaliser, mis à jour en 2016. Ce programme comporte 73 dossiers d'assainissement pour un montant total de 101.566.918,31 € hors TVA.

Le programme d'investissement 2022-2026 devra faire l'objet de premières discussions dans le courant de l'année 2018, sachant que le solde des dossiers encore à réaliser avoisinera, après mise en chantier du programme 2017-2021, les 300 millions d'euros.

Il est évidemment difficile de se projeter au-delà de ces échéances.

On soulignera cependant certaines tendances politiques nettes au niveau européen : renforcement des standards sur les rejets d'eaux usées par temps de pluie (incidences fortes sur les réseaux unitaires et les déversoirs d'orage), intérêt renforcé sur les problèmes de dissémination des médicaments et de leurs métabolites dans l'environnement aquatique via les eaux usées (traitées ou non) avec notamment un effet de résistance accrue des bactéries aux antibiotiques, développement d'une stratégie visant à réduire la quantité de plastiques et de microplastiques retrouvés dans les mileiux aquatiques, adaptation et résilience accrues des systèmes d'assainissement au changement climatique, intégration des stations d'épuration dans une optique d'économie circulaire (récupération du phosphore dans les

boues, réutilisation de l'eau traitée, récupération d'énergie dans les égouts, etc.). Ces tendances se traduiront tôt ou tard en obligations qui conduiront à adapter, moderniser et mettre à niveau – voire remplacer - des installations existantes, tant en termes de collecte que de traitement.

Enfin, les engagements européens dans le cadre du traité COP21 visent à réduire de 40% de la production de gaz à effet de serre ainsi que les engagements de la Belgique dans l'atteinte des 17 objectifs mondiaux de développement durable auront vraisemblablement des effets sur nos activités, notamment en termes d'usage efficace et parcimonieux des ressources énergétiques.

En résumé, même si le rythme des investissements en matière d'assainissement s'apaise, il reste bon nombre d'installations de collecte et de traitement à réaliser ou à améliorer.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2020 :

2018 : 25.066.000 €	2019 : 25.499.000 €	2020 : 25.692.000 €

Pour ce qui est des dépenses importantes hors exploitation courante (DIHEC), les budgets sont les suivants :

2018 : 2.268.000 €	2019 : 2.292.000 €	2020 : 2.293.000 €

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre +/- 1.282.791 EH en 2020.

En ce qui concerne la prise en exploitation en 2017 de stations d'épuration, seul l'ouvrage de Welkenraedt (9.500 EH) a été concerné durant cet exercice.

Du point de vue des stations de pompage, l'ouvrage de la Plaine Daxhelet (Stavelot) a été repris en exploitation en cours du second trimestre, les installations du Pont Rail de Renory (Liège), du Vieux Tiège (Herve), de Chaudfontaine et de Sauveur (Chaudfontaine) devraient, quant à elles, l'être en fin d'année 2017.

En 2018, les stations d'épuration de Sprimont (4.200 EH), de Neuville (5.600 EH), de Dalhem (5.670 EH), du Plein-Sud à Polleur (1.600 EH) et du Fond de Couvenaille à Bassenge (6.500 EH) doivent être reprises en exploitation.

La mise en service de la station du Fond de Couvenaille entraînera la mise à l'arrêt et le démantèlement de la station d'épuration de Paifve (Juprelle).

Les stations de pompage de Kimkempois (Liège), de la Route des Bains (Waimes), de Martinval (Verviers), des Bouleaux (Welkenraedt), des Trixhes et de Machette sur la Commune de Neupré, ainsi que « Sur les Bois » (Saint-Georges) et du Broussou (Flémalle) seront reprises en exploitation en 2018.

La mise en service des deux dernières installations précitées engendrera la désaffectation et la démolition de la station d'épuration de Stockay-Saint-Georges puisque les eaux initialement traitées sur cette station d'épuration seront reprises par ces stations de pompage pour les diriger vers la station d'épuration d'Engis.

Lors de l'exercice 2019, les stations d'épuration d'Oudler à Burg-Reuland (1.300 E.H.), de Rodt à Saint-Vith (760 E.H.) et de Wonck à Bassenge (9.000 EH) passeront en exploitation ; il en est de même des stations de pompage de la Rue Roi Baudouin (Lontzen), de Chokier (Flémalle) et de Slins (Juprelle).

Durant l'année 2020, les ouvrages d'épuration d'Ellemelle (Ouffet – 300 EH) et de pompage de Dommartin (Saint-Georges), de la Monschauerstrasse (Lontzen), de Trooz et de Sainry (Trooz) sont prévus d'être repris en exploitation. Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par EH nominal, hors TVA. Pour Liège-Oupeye, cette règle n'est toutefois pas appliquée puisqu'un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Quoi qu'il en soit, les chiffres repris ci-dessus sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction de divers évènements indépendants de la volonté de l'AIDE.

3) EGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'AIDE a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la SPGE avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la SPGE avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la SPGE a actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui sont soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (E.H.). L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

En février 2016, la SPGE a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la SPGE et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Elle rend notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes. Les travaux d'égouttage permettant d'optimaliser la collecte des eaux usées des agglomérations relevant des contentieux précités restent également prioritaires.

4) CADASTRES

L'augmentation sensible des budgets alloués par la SPGE depuis 2017 pour l'établissement des cadastres des réseaux d'égouttage et d'assainissement constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du SIG avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribuera grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

En 2013, une cellule spécifique « Cadastre – SIG » avait été mise en place au sein de la direction Investissements de l'AIDE dans le département « Services aux communes » devenu, depuis 2017, une branche d'activités à part entière de l'AIDE. Cette cellule comprend un géomaticien spécialisé en SIG (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation et la mise à jour de la base de données, et au développement de l'exploitation de celle-ci. Il est assisté par un technicien qui assure la surveillance et le suivi des opérations de cadastre tout en assurant également la collecte d'informations sur des ouvrages existants. Afin d'accélérer ces opérations, des équipes « Caractérisation des ouvrages » et « Imagerie des réseaux » ont été créées en 2017.

En effet, les cadastres ont jusqu'il y a peu fait l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la SPGE selon les termes de la convention signée en juin 2009 entre la SPGE et chaque organisme d'assainissement, dont l'AIDE. Vu la faible qualité des résultats obtenus auprès de certains prestataires et l'actuelle saturation du marché de la sous-traitance, compte tenu du nombre de kilomètres de canalisations à cadastrer chaque année, une partie des cadastres est désormais réalisée en interne. Cela est rendu possible par la création et le développement de l'équipe « Caractérisation des ouvrages » travaillant en étroite collaboration avec l'équipe « Imagerie ». La cellule « Cadastre-SIG », gérant l'ensemble de ces missions et étant vouée au développement du SIG au sein de l'AIDE, est donc amenée à se développer dans les prochaines années.

Par ailleurs, vu l'importance de la connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'AIDE dans ce domaine est inéluctable avec, en perspective, la valorisation des compétences de l'AIDE dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale et de gestion opérationnelle des égouttages communaux.

5) SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'AIDE rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'AIDE.

Les services aux communes ont été concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Constatant l'intérêt croissant des villes et communes pour les services proposés par l'AIDE et l'importance des prestations qui en résultaient, il est apparu nécessaire d'avoir une coordination forte entre les départements impliqués dans ces activités en les regroupant dans une structure spécifique et homogène qui, vu son caractère stratégique, dépendait de la direction générale de l'AIDE.

Cette structure, nommée « Services aux communes », regroupe « l'Egouttage » (conception des réseaux), « la Gestion patrimoniale des réseaux (connaissance des réseaux) et « la Gestion opérationnelle des réseaux » (fonctionnement des réseaux).

Cette structure est en place depuis le 1er janvier 2017.

Les services que l'AIDE rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- le « Pack de base » ;
- le module 1 « Gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- le module 2 « Missions spécifiques » ;
- le module 3 « Exploitation des réseaux » ;
- le module 4 « Traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « ***in house*** » et, à ce titre, ne sont pas des marchés qui relèvent de la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui a depuis lors trouvé son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés.

Les années 2014 à 2016 ont permis de mieux faire connaître les services que l'AIDE rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux. L'année 2017 a permis le développement des services des modules 2 et 3 en revoyant les conventions, adaptant ainsi les services aux besoins des villes et communes.

Les prochaines années devront être axées sur une communication adaptée et accrue vers les villes et communes. Elles permettront également de développer et approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

Les services liés à l'exploitation des réseaux et au traitement des déchets de réseaux (modules 3 et 4) sont appelés à se développer fortement à l'avenir, notamment suite aux problèmes croissants d'inondation urbaine que connaissent les communes suite au changement climatique et à l'imperméabilisation croissante de leur territoire mais également suite à la pression des autorités européennes et régionales visant à améliorer grandement la qualité de l'égouttage communal, en termes de taux de raccordement aux égouts, de limitation des pertes vers l'environnement aquatique, de réduction de la dilution des eaux usées collectées, d'amélioration du taux de charge des stations d'épuration et de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle ou en amont des réseaux.

Le développement de ces services constituera de nouveaux défis qui nécessiteront des moyens que l'AIDE n'hésitera pas à mettre en œuvre pour les relever avec la rigueur habituelle.

6) SERVICES AUX PARTICULIERS

L'AIDE rend des services directs aux particuliers, tels que le contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle nécessaire à l'obtention des primes de la région wallonne et à l'exemption du coût-vérité à l'assainissement ou la réception et le traitement des matières de vidange des fosses septiques. A la demande des communes et sous contrôle de celles-ci, l'AIDE examine également des situations particulières d'évacuation des eaux, en regard de la législation existante. Elle est ainsi amenée à instruire des demandes de dérogation aux obligations de raccordement aux égouts publics ou d'installation d'un système d'épuration individuelle.

Par ailleurs, parmi les services que l'AIDE serait susceptible de rendre aux particuliers, on notera que le Gouvernement wallon a approuvé en 2016 la mise en place de gestion publique de l'assainissement autonome (GPAA) comme étant une des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (DCE).

La SPGE est la structure publique assurant le financement du GPAA dans le cadre d'un élargissement de ses missions. Les organismes d'assainissement agréés assureront la mise en œuvre technique de ce service. La GPAA doit être opérationnelle le 1er janvier 2018.

Enfin, des discussions sont en cours en vue de rendre obligatoire d'un « Passeport Eau » lors de certaines transactions immobilières. Cette attestation informerait l'acheteur potentiel de la conformité du bien qu'il acquiert vis-à-vis des législations et réglementations en matière d'eau ou, à défaut, des mesures qui devraient être prises pour conformer le bien à ces dispositions. Ici aussi, l'AIDE aurait un rôle à jouer, encore indéterminé à l'heure d'écrire ces lignes, mais qui consisterait à tout le moins à organiser ces contrôles sur le territoire provincial, voire à en réaliser certains.

7) SERVICES AUX INDUSTRIES

L'AIDE rend des services directs aux industriels, tels que l'avis obligatoire à joindre lors des demandes en permis d'exploitation ou en permis unique ou le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon met en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la SPGE et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu serait fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration seraient notamment chargés de négocier les modalités techniques des contrats et en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets. Cette contractualisation devrait être mise en œuvre ces prochaines années.

Station de pompage n° 18 de Sclessin

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, l'usage des matières synthétiques, la question du traitement des produits de curage de réseaux, le traitement des huiles et graisses, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement et l'optimisation d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques.

De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'AIDE s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NEANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

NEANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

NEANT

4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

Etat des participations financières au 31/12/2017 :

	31/12/17	31/12/16	%
I) AQUAWAL S.A.	**312 775,20**	**312 775,20**	**12**
Souscription : 745.975,20			
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722 000,00	722 000,00	
Montant non appelé	-433 200,00	-433 200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23 975,20	23 975,20	
II) ECETIA FINANCES (EX S.L.F.)	**2 300 625,01**	**3 042 142,01**	**2,86**
III) PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	**198 066,93**	**198 066,93**	
- CILE	98 909,52	98 909,52	0,07
- INTRADEL	99 157,41	99 157,41	0,68
IV) TERRANOVA	**43 500,00**	**43 500,00**	**12,50**
SOUS-TOTAL	**2 854 967,14**	**3 596 484,14**	
V) SPGE	**76 644 995,91**	**67 412 989,36**	
- Parts bénéficiaires "Egouttage" - capital C	48 253 082,00	41 855 407,00	
- Parts bénéficiaires "Démergement" - capital D	28 391 913,91	25 557 582,36	
TOTAL	**79 499 963,05**	**71 009 473,50**	

1. AQUAWAL :

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la SPGE.

2. Participation à la ECETIA (anciennement S.L.F. Finances) :

Nb : Ecetia a procédé à un remboursement de capital vis-à-vis de l'AIDE à hauteur de 741.517,00 €.

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 89.253,82 €.

3. Partenaires environnementaux :

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la CILE et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la CILE et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'AIDE Ces participations sont intégralement libérées.

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 1.466.965,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.) : 50 %
- CILE, AIDE, INTRADEL, SWDE : 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée générale du 20/12/2004.

5. SPGE (Capital D)

En application des contrats d'agglomération (Egouttage) et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au «Capital D» de la SPGE.

Les montants souscrits en 2017 représentent les comptes finals acceptés en 2016 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2016 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée générale de juin 2017.

5. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel.

Le Conseil d'administration est l'émanation de l'Assemblée générale. Il est composé de 36 personnes, à savoir :

- 30 administrateurs :

- 26 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège

- 6 observateurs :

- 2 représentants du pôle environnemental en qualité d'observateurs
- 4 représentants du personnel en qualité d'observateurs

Le Comité de gestion seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 8 personnes, à savoir :
- le Président du Conseil d'Administration ;
- 3 Vice-présidents ;
- 4 administrateurs représentant les Communes affiliées et la Province de Liège.

La Direction est composée de :
- Directeur général ;
- Directeur Exploitation ;
- Directeur Investissement ;
- Directeur administratif et financier.

A. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion

Informations générales

Plafond barémique	Oui (Province)
Montant du jetons de présence brut indexé	205,08 - 209,18
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'administration	13
Nombre de réunions du Comité de gestion	13
Nombre de réunions du Comité de rémunération	1
Nombre de réunions du Comité de concertation	3

Commentaire éventuel : néant

Détail des rémunérations

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute (a)	Détail des autres modes de rémunération	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	35 442,14	Rémunération barémique	ATN véhicule	(b)
Vice-président 1	26 626,55	Rémunération barémique	-	-
Vice-président 2	26 626,55	Rémunération barémique	-	-
Vice-président 3	26 626,55	Rémunération barémique	-	-
Membres du Comité de gestion 1	21 301,25	Rémunération barémique	-	-
Membres du Comité de gestion 2	21 301,25	Rémunération barémique	-	-
Membres du Comité de gestion 3	21 301,25	Rémunération barémique	-	-
Membres du Comité de gestion 4	21 301,25	Rémunération barémique	-	-
Administrateurs (22 personnes)	41 802,45	Jetons de présence	-	-
SOUS-TOTAL ADMINISTRATEURS	**242 329,24**			
Invité du Conseil d'administration (1 personne)	3 100,73	Jetons de présence	-	-
Observateurs au Conseil d'administration (6 personnes)	10 750,03	Jetons de présence	-	-
Autres membres du Comité de concertation (13 personnes)	5 565,77	Jetons de présence	-	-
SOUS-TOTAL "NON ADMINISTRATEURS"	**19 416,53**			
TOTAL	**261 745,77**			

Commentaire éventuel :

(a) Le montant ne comprend pas le remboursement des frais de déplacements
(b) Membres des Conseils d'administration de : Ogéo Fund (jetons de présence), Terranova (jetons de présence) et Ecetia Finances (jetons de présence)

B. Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction

Détail des rémunérations

Fonction	Rémunération brute annuelle (c)	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Rémunération courante de l'exercice		
Directeur général	189 100,66	(d)
Directeur Exploitation	146 640,67	-
Directeur Investissement	145 582,87	-
Directeur administratif et financier	140 060,94	-
SOUS-TOTAL RÉMUNÉRATION COURANTE	**621 385,14**	
Rémunération exceptionnelle - Départ à la retraite		
Direction générale : décompte de sortie Pécule de vacance anticipé	12 042,53	-
Direction générale : jour de vacances non utilisés	50 613,53	-
Direction générale : prime de retraite	3 284,14	-
SOUS-TOTAL RÉMUNÉRATION EXCEPTIONNELLE - DÉPART À LA RETRAITE	**65 940,20**	
TOTAL	**687 325,34**	

Commentaire éventuel :
(c) Rémunération barémique, double pécule de vacances, prime de fin d'année, prime de direction, avantage en nature véhicule.
(d) Observateurs aux Conseils d'administration de : CILE (jetons de présence), Intradel (jetons de présence), Ecetia Finances (jetons de présence), Terranova (jetons de présence) et Aquawal (gratuit) - Membre du Comité financier d'Ogéo Fund (jetons de présence)

Fait à Saint-Nicolas, le 7 avril 2018,

Pour le Comité de rémunération,

Alain Decerf
Président

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DE L'« AIDE » SCRL SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'« AIDE » SCRL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 juin 2016, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'« AIDE » SCRL durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 482.330.578,65 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 35.363,86 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir notamment

- le rapport d'activité ;
- les comptes annuels et rapports du conseil d'administration ;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1er, 6°/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par la loi et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier d'audit.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Battice, le 15 mai 2018

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » ScPRL
Commissaire
Représentée par

Axel DUMONT
Réviseur d'entreprises associé

rue de la Digue, 25 I 4420 Saint-Nicolas
Tél. +32 (0)4 234 96 96 I Fax +32 (0)4 235 63 49
aide@aide.be I **www.aide.be**